

Direction des Affaires juridiques
et des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016

PROCÈS VERBAL

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il propose la désignation de Sylvie DURAND en qualité de **secrétaire de séance** et énonce la liste des **pouvoirs** :

- | | | |
|-----------------------|---|---|
| - Anne AUBIN-SICARD | à | Luc BOUARD |
| - François RAYNAUD | à | Sylvie DURAND (<i>questions 1 à 7, 37 et 39</i>) |
| - Malik ABDALLAH | à | Patrick DURAND |
| - Sébastien ALLAIN | à | Béatrice BICHON-BELLAMY (<i>questions 1 à 8, 37 et 39</i>) |
| - Nathalie GOSSELIN | à | Nathalie BRUNEAU-SEGUIN (<i>questions 1 à 28, 37 et 39</i>) |
| - Lecsynska MORNET | à | Franck POTHIER (<i>questions 1 à 6, 37 et 39</i>) |
| - Dominique GUILLET | à | Pierre LEFEBVRE |
| - Marc RACAPE | à | Geneviève POIRIER-COUTANSAIS |
| - Jack M'BETI NOAH | à | François CAUMEAU (<i>en début de séance</i>) |
| - Laurence GILLAIZEAU | à | Bruno GUILLOU (<i>questions 5 à 43, sauf 39</i>) |

Monsieur le Maire passe à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Il précise que la question n° 32, concernant le bâtiment du parvis des Halles a été retirée. Elle sera reportée à la séance du 2 février 2017. En outre, le dossier « Programme SLIME - Nouvelle convention de valorisation des certificats d'économie d'énergie avec le SYDEV » portera le n° 40.

1	BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES 2017 - AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2017 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS
---	---

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Sylvie DURAND fait l'intervention suivante :

« Le débat d'orientations budgétaires du 22 novembre dernier a décrit le contexte, une nouvelle fois particulièrement contraint, dans lequel le budget primitif 2017 devait être élaboré. En effet, la baisse historique des concours financiers se prolonge pour la quatrième année consécutive en 2017. Cela représente une perte de recettes cumulée pour la Ville de 26.8 millions d'euros sur la période 2013-2020, soit une moyenne de 3.8 millions d'euros par an.

Afin de garantir une capacité d'autofinancement suffisante pour permettre la mise en œuvre et le financement du programme pluriannuel d'investissements et faire face à la baisse des dotations de l'Etat, il est indispensable de contenir les dépenses de la collectivité et notamment les charges de personnel. J'ajoute que la mise en place d'une gestion rigoureuse n'est pas contradictoire avec une gestion dynamique de notre ville.

Le budget primitif 2017 se caractérise par :

- La stabilité des taux d'imposition ;
- Le transfert des services communs à l'Agglomération, sur une année pleine ;
- La nouvelle méthode de refacturation des charges de mutualisation ;
- La maîtrise des dépenses de fonctionnement ;
- La poursuite de la mise en œuvre du plan pluriannuel d'investissements.

Les efforts de gestion engagés par la collectivité permettent de dégager une épargne nette prévisionnelle de 1.9 million d'euros, malgré la poursuite de la baisse des dotations de l'Etat.

Le budget général de l'année 2017 s'équilibre à hauteur de 116 812 520 euros, dont 80 962 912 euros pour la section de fonctionnement et 35 849 608 euros pour la section d'investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 80.36 millions d'euros. Elles sont en augmentation de 3.53 % par rapport au budget primitif de l'année 2016.

S'agissant de la fiscalité, le montant du produit fiscal direct et indirect est estimé à 57.25 millions d'euros, ce qui représente 71 % des recettes réelles de fonctionnement. Il se répartit de la manière suivante :

- 36 millions d'euros au titre de la fiscalité directe ;
- 17.66 millions au titre de la fiscalité reversée (dotation de solidarité communautaire, attribution de compensation) ;
- 3.59 millions d'euros au titre de la fiscalité indirecte (taxe sur l'électricité, droits de mutation).

En ce qui concerne la fiscalité directe, la revalorisation réglementaire des bases fixées par le Parlement devrait être de 0.4 % en 2017. Elle était de 1 % en 2016. Je précise que nous avons révisé notre taux à la baisse suite à l'amendement sur la loi de finances, car nous avons également prévu 1 % sur l'année 2017. De son côté, l'évolution physique prévisionnelle des bases est estimée à 1 % pour la taxe d'habitation et à 1.5 % pour le foncier bâti. Malgré un contexte budgétaire une nouvelle fois contraint, les taux de l'année 2017 seront reconduits au même niveau qu'en 2015 et qu'en 2016. Par conséquent, le produit des impôts directs locaux est prévu à 36 millions d'euros, en hausse de 1.52 % par rapport au budget primitif de l'année 2016.

Concernant les concours financiers de l'Etat, le total des dotations et des allocations est estimé à 9.80 millions d'euros en 2017. Il était de 10.43 millions d'euros notifiés en 2016, soit une diminution de plus de 636 000 euros, représentant – 6.1 %. L'ensemble des concours se répartit en deux grandes masses : les dotations d'Etat, pour 8.01 millions d'euros et les allocations compensatrices pour 1.79 million d'euros.

L'année 2017 constituera la quatrième année de baisse historique des dotations. Malgré la diminution de moitié de la contribution au redressement des finances publiques pour 2017, la Ville de La Roche-sur-Yon va subir une perte de recettes cumulée de 11.4 millions d'euros de dotations forfaitaires jusqu'en 2017, et de 26.8 millions d'euros jusqu'en 2020, soit une moyenne de 3.8 millions d'euros environ par an.

Par ailleurs, la dotation forfaitaire de la Ville va supporter une nouvelle baisse importante pour la quatrième année consécutive. Elle sera de 0.96 million d'euros pour l'année 2017. Cette baisse fait suite à celle de l'année 2016, qui s'élevait à – 1.47 million, à celle de l'année 2015, qui était de – 1.42 million, ainsi qu'à celle de l'année 2014, qui atteignait – 572 000 euros. Au final, la dotation forfaitaire est estimée à 6.09 millions d'euros pour l'année 2017.

S'agissant des dotations de péréquation, de la dotation de solidarité urbaine et de la dotation nationale de péréquation, la Ville de La Roche-sur-Yon étant classée en 2016 au 470^{ème} rang, elle

restera éligible à la DSU. Elle devrait en outre bénéficier de la hausse de l'enveloppe globale de 180 millions d'euros en 2017 et percevoir environ 1.3 million d'euros.

La Ville bénéficie par ailleurs de la dotation nationale de péréquation, au titre de la part principale, puisque son potentiel financier par habitant était estimé à 1 172.52 euros en 2016 (pour une strate à 1 294.82 euros). Par conséquent, le montant pour la Ville est estimé par prudence à 575 000 euros. Il est en hausse de 1 % par rapport à l'année 2016, après des hausses de 11.74 % en 2014, de 5.21 % en 2015 et de 1.35 % en 2016.

S'agissant des autres recettes de fonctionnement, les autres participations s'élèvent à 2.37 millions d'euros. Elles évoluent légèrement de 4.32 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. Quant aux produits des services, ils sont estimés à 8.86 millions d'euros. Ils progressent de 66 % par rapport au BP 2016. Cette augmentation de 3.5 millions d'euros s'explique principalement par la hausse des recettes de mutualisation, avec la mise en place du nouveau système de refacturation et le transfert des services communs à l'Agglomération. Les autres produits de gestion courante s'établissent pour leur part à 1.02 million d'euros. Ils proviennent à 82 % des loyers perçus par la Ville. Les autres recettes concernent les atténuations de charges, pour 600 000 euros, les produits financiers, pour 82 000 euros et les produits exceptionnels, pour 280 000 euros.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 71.64 millions d'euros. Elles sont en progression de 5.99 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. Les premières dépenses concernent les charges à caractère général. Elles sont en hausse de 7.43 % par rapport au BP 2016 et atteignent 16.17 millions d'euros. Toutefois, il convient de retraiter ces dépenses, puisqu'en neutralisant les refacturations de l'Agglomération – c'est-à-dire 505 000 euros – et les charges liées à l'ouverture du Cyel – pour 306 000 euros –, les charges à caractère général restent stables par rapport au budget de l'année 2016, qui s'élève à 15.36 millions d'euros, après la prise en compte des décisions modificatives.

En 2017, les actions de mutualisation, l'optimisation et la mise en synergie des locaux des services, la modernisation des outils informatiques, le diagnostic énergétique des bâtiments ou encore la mise en place d'une gestion dynamique du patrimoine de la Ville seront poursuivis et approfondis. Cela permettra à la collectivité de continuer à maîtriser ses charges. En effet, il faut poursuivre la recherche d'économies potentielles en optimisant les moyens de la collectivité et en rationalisant l'ensemble de nos charges d'activités.

Le deuxième poste majeur lié aux dépenses concerne les charges de personnel. Si l'on considère le transfert de près de 130 agents de la Ville vers l'Agglomération au 1^{er} juillet 2016, soit une baisse qui représente en année pleine environ 5.4 millions d'euros, qu'il convient de neutraliser dans l'analyse de l'évolution, les crédits de personnel progressent d'environ 800 000 euros entre 2016 et 2017, soit une hausse de 2.36 %. Celle-ci s'explique principalement par des décisions gouvernementales subies par la collectivité, à savoir :

- La mise en œuvre du protocole relatif à la modernisation des parcours professionnels des carrières et des rémunérations depuis le 1^{er} juillet 2016, appelée communément PPCR, lequel se traduira par l'octroi de points d'indice supplémentaires, notamment pour les agents de catégorie C (+ 200 000 euros). Je rappelle que ce principe a été mis en place uniquement pour les catégories B en 2016 et que ce protocole touchera l'ensemble des catégories jusqu'en 2020 à partir de l'année 2017.
- La revalorisation de la valeur du point d'indice de + 0.6 % au 1^{er} juillet 2016 et de + 0.6 % au 1^{er} février 2017, représentant 360 000 euros ;
- La hausse des cotisations sociales et de retraite pour + 50 000 euros.

Au final, l'ensemble de ces mesures relevant des décisions d'Etat représente une hausse de 610 000 euros, soit 1.83 % de nos charges de personnel. 0.53 point seulement relève des actions de la collectivité, au travers des avancements d'échelons et de grades, les promotions internes ou encore les nominations suite à concours, pour un total de 200 000 euros. J'ajoute qu'une enveloppe budgétaire de 240 000 euros, prévue dans le cadre de la refonte du régime indemnitaire, permettra d'harmoniser les attributions et d'assurer une équité de traitement pour la Ville. De fait, 642 agents verront leur régime indemnitaire augmenter au cours de l'année 2017 – une délibération est d'ailleurs prévue dans l'ordre du jour à ce sujet.

D'autre part, les efforts de gestion et de rationalisation des effectifs engagés par la collectivité, devraient également permettre d'atténuer la progression des dépenses de personnel de 250 000 euros. En effet, chaque départ à la retraite ou en mutation est dorénavant étudié dans le cadre d'une gestion prévisionnelle des effectifs. Cette mesure vise à assurer la meilleure efficacité entre les objectifs souhaités de service public et les moyens humains mis en œuvre pour y parvenir.

En ce qui concerne les autres dépenses de fonctionnement, les autres charges de gestion courante s'élèvent à 9.1 millions d'euros. Elles concernent notamment :

- Les subventions de fonctionnement versées. Celles-ci diminuent de 709 000 euros, sous l'effet, en tout premier lieu, de la suppression de la subvention à la CCI pour la gestion de l'aérodrome (estimée à – 95 000 euros), suite au transfert à l'Agglomération ;
- La participation à Vendée habitat pour l'entretien des espaces verts de – 76 000 euros ;
- La baisse des subventions relatives au commerce, pour des opérations réalisées désormais en interne, comptabilisées sur le chapitre 011 (dépenses à caractère général) ;
- La diminution de la subvention au COSeL pour – 181 000 euros, liée à l'adhésion au Centre national d'action sociale, dont la dépense est supportée au chapitre 012 ;
- Les participations obligatoires, dont le poste principal concerne la subvention aux écoles privées de la commune, pour un montant de 1.05 million d'euros ;
- Les indemnités « autres frais » aux élus, en baisse de 42 000 euros ;
- Les frais financiers pour 1.88 million d'euros ;
- Les dépenses exceptionnelles pour 953 000 euros (intégrant les prévisions d'indemnisation des commerçants des Halles).

Notre épargne nette prévisionnelle est estimée à 1.9 million d'euros, sous l'effet de l'érosion de nos recettes de fonctionnement. Elle serait en effet d'environ 5.7 millions d'euros sans la baisse des concours financiers de l'Etat, ce qui serait très satisfaisant. Néanmoins, les perspectives de maîtrise et de réduction des charges salariales et des charges à caractère général devraient permettre de relever ce montant dès la fin de l'exercice 2017.

Concernant la dette, l'encours global est estimé à un montant maximum de 76.95 millions d'euros au 1^{er} janvier 2017, dont 76.14 millions sur le budget principal. Au stade du budget primitif, l'emprunt d'équilibre s'élève à 17.45 millions d'euros. Ce montant sera réduit dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice de l'année 2016, et en fonction de la réalisation effective des investissements prévus en 2017. Au 1^{er} décembre, le taux moyen de la dette était de 2.55 %, dont 2.53 % sur le budget principal, avec une durée de vie résiduelle de 12 ans. Dans le cadre de la charte de bonne conduite, 94 % de l'encours de dette sont classés en emprunts classiques à taux fixes ou à taux variables. Ces derniers ne représentent donc aucun risque.

L'annuité prévisionnelle des emprunts contractés à ce jour pour l'année 2017 s'établit à 8.9 millions d'euros, soit 7.01 millions pour le remboursement en capital et 1.89 million pour le paiement des charges d'intérêts. Ce niveau d'annuité d'emprunt, imputé depuis 2011, est important par rapport aux collectivités de même strate démographique, puisque le niveau moyen d'annuité pour une collectivité de 50 000 habitants s'élève environ à 7 millions. Dans la mesure où ce ratio ampute notre épargne nette, une analyse sera effectuée en 2017, afin d'évaluer les gains financiers potentiels liés à une renégociation des emprunts contractés dans le passé.

De leur côté, les recettes réelles d'investissement, hors dettes et cessions d'immobilisation, s'élèvent à 6.91 millions d'euros. Elles progressent de 23 % par rapport au budget primitif de l'année 2016. La taxe d'aménagement, applicable à toutes les opérations d'aménagement, de construction, de reconstruction, d'agrandissement de bâtiments ou d'installations, et nécessitant une autorisation d'urbanisme, est estimée au même niveau que celui de l'année 2016, soit 470 000 euros. Le FCTVA de l'année 2017 est quant à lui estimé à 2 millions d'euros. Il est en baisse de 13 % par rapport au BP 2016 – je rappelle que nous avons demandé une anticipation de remboursement en 2015 liée au Cyel.

Pour leur part, les subventions d'investissement attendues pour l'année 2017 s'élèvent à 4 282 503 euros. Les principales opérations qui recevront des subventions sont les suivantes :

- La maison de santé des Forges, pour 414 000 euros ;
- Le CYEL, pour 1.55 million d'euros ;
- Les Halles, pour 1.25 million ;

- Le Bourg-sous-La Roche, pour 217 983 euros ;
- Le groupe scolaire Pont Boileau, pour 147 000 euros.

Dans ce cadre, nos principaux partenaires financiers sont :

- La Roche-sur-Yon Agglomération, au titre du fonds de concours, pour 2 368 000 euros, répartis sur la construction du CYEL, la requalification du quartier du Bourg, la rénovation des Halles et l'aménagement de cheminements doux ;
- Le Conseil régional des Pays de la Loire, pour 946 000 euros, en faveur de la maison de santé des Forges, du CYEL et de la requalification du quartier des Forges et de la rue Lancier ;
- L'Union européenne, via l'Investissement territorial intégré (ITI), pour la maison de santé des Forges (133 000 euros) et le groupe scolaire pont Boileau (147 000 euros), soit près de 300 000 euros ;
- Le Conseil départemental de la Vendée, qui accordera une subvention de 50 000 euros pour la maison de santé des Forges et de 200 000 euros pour le CYEL.

Concernant le programme d'équipement de l'année 2017, je rappelle que le plan pluriannuel d'investissements a été présenté au Conseil municipal du 22 novembre dernier, dans le cadre du débat d'orientations budgétaires. Il comporte de nombreuses opérations structurantes et récurrentes, pour un montant total de 163 millions d'euros sur la période 2015-2020. Pour l'année 2017, l'enveloppe du PPI s'élève à 30.8 millions d'euros pour le budget principal et pour les budgets annexes.

Dans le détail, le scolaire et le périscolaire représentent 5.44 millions d'euros, avec :

- La construction du groupe scolaire pont Boileau, pour 3.1 millions d'euros ;
- L'extension et la restructuration de l'école élémentaire Jean Roy et de la maternelle Malraux, pour 670 000 euros ;
- L'extension et la restructuration du restaurant et de l'accueil périscolaire du groupe scolaire Montjoie, pour 450 000 euros ;
- La réalisation des câblages informatiques dans les groupes scolaires, pour 250 000 euros ;
- Des travaux de maintenance et des acquisitions d'équipements, pour 520 000 euros ;
- Les voiries, réseaux et éclairage public, pour 677 000 euros, dont 750 000 euros en budgets annexes ;
- La requalification de l'espace public et des rues adjacentes des Halles pour un million d'euros ;
- L'aménagement de l'axe urbain Pont Morineau et de la place de la Vendée, pour 1.2 million d'euros ;
- La requalification des espaces publics majeurs, pour 1.2 million d'euros ;
- L'entretien des voiries, pour 1.6 million d'euros ;
- La requalification du quartier des Halles, pour 2.3 millions d'euros ;
- Le programme de renouvellement urbain, pour 496 000 euros, budgétés pour la fin des opérations ANRU et des crédits d'études pour le PRIR ;
- Les opérations d'aménagement, pour 3.71 millions d'euros, dont 1.58 million pour la requalification du Bourg ;
- Le sport, pour 2.31 millions d'euros, avec la construction d'un nouveau dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs pour 1.4 million d'euros ;
- La réalisation d'une structure artificielle d'escalade, pour 150 000 euros, avec 450 000 euros de travaux de maintenance et de matériel ;
- La culture, pour 1.89 million d'euros, dont 1.7 million au titre du solde de la construction du CYEL ;
- Le social et la santé, pour 2.44 millions d'euros, dont la réhabilitation du bâtiment GRDF en maison des syndicats, pour 1.4 million, la maison de santé pluri-professionnelle Ramon, pour 400 000 euros, les travaux de proximité, pour 100 000 euros et les enveloppes de quartier pour 200 000 euros ;
- L'environnement et les espaces verts, pour 1.45 million d'euros, dont 396 000 euros en budgets annexes, 574 000 euros de travaux et aménagements pour les eaux pluviales, 100 000 euros pour la mise en œuvre de la stratégie Parcs et jardins, et 100 000 euros pour la création et la réfection des aires de jeux ;

- L'accessibilité, dont 415 000 euros pour la mise en accessibilité des équipements publics, ainsi que 2.83 millions pour les bâtiments administratifs, avec le lancement de la construction de l'hôtel de ville et d'agglomération, et du musée Espace napoléonien pour 1.8 million, 700 000 euros pour les travaux d'aménagement des locaux de la police municipale (acquisition des locaux comprise) et l'équipement des services pour 1.03 million (activité des services municipaux, informatique, parc automobile, mobilier et matériel) ;

J'en ai terminé avec cette présentation. J'aimerais remercier la Direction générale ainsi que la Direction des finances pour tout le travail accompli. Je vous remercie pour votre attention. »

Pierre REGNAULT déclare :

« Monsieur le Maire, chers collègues. Nous ne voterons pas ce budget 2017, même si nous aurions aimé voter séparément certains de vos investissements. Je pense par exemple à la maison de santé de Forges, que nous avons initiée, à l'école pont Boileau, que nous envisagions de construire à l'endroit que vous avez choisi, ou encore au pôle culturel que vous allez inaugurer au début du mois de janvier. D'ailleurs, ce pôle culturel, que vous avez finalement accepté de faire sous la pression populaire, sera le plus bel et le plus grand investissement de cette mandature. Les quelques privilégiés qui ont eu la chance de le visiter ont effectivement constaté qu'il s'agissait d'un magnifique équipement, avec un auditorium de très grande qualité et une bonne acoustique, deux grandes salles de danse, un superbe théâtre, de multiples salles de répétition, un hall magnifique, soit 140 espaces différents. Bref, cet endroit sera un formidable outil de rayonnement culturel de la Ville.

En revanche, nous sommes très réservés sur le reste des investissements. Ainsi, en 2017, vous voulez lancer la construction d'un hôtel de ville et d'agglomération, à l'emplacement de l'ancienne école de musique, prochainement libéré, avec un début de financement de 1.8 million d'euros, pour un coût global de 7.2 millions d'euros. Vous avez dû prendre connaissance de toutes les études diverses en possession de la Ville, expliquant que cet emplacement était jugé « idéal pour prolonger et renforcer le pôle commercial de la rue Clémenceau face à la concurrence de la périphérie ». C'est pour cette raison que nous y projetions d'y installer 6 000 mètres carrés de nouveaux commerces. Par ailleurs, la période actuelle, marquée par la rareté des financements, autorise-t-elle de se lancer dans la construction d'un hôtel d'agglomération ? Le siège actuel de l'agglomération ne suffit-il pas ? Il est certes nécessaire de rénover la mairie, mais pas de la transférer avec l'agglomération à 50 mètres d'ici. J'espère que vous avez abandonné l'idée saugrenue, avancée il y a un an, d'installer des commerces dans ces locaux. En effet, j'imagine très mal Zara et H&M remplacer Liberté, Egalité Fraternité sur le fronton de la mairie.

Bien sûr, votre projet dispendieux aux Halles ne peut recevoir notre approbation, car non seulement il est coûteux et il fragilisera le marché, mais, en plus, cette idée est très loin de faire l'unanimité. C'est un euphémisme. Nous y reviendrons longuement lors de la délibération n° 31, même si la n° 32 est retirée.

Vous vous lancez pour 700 000 euros dans l'agrandissement de la police municipale, pour y installer une salle de vidéosurveillance. Quelques caméras de plus en ville, nous pouvons en discuter. Tout dépend où elles seront placées. D'autre part, une salle de vidéosurveillance suppose du personnel supplémentaire et cela coûte très cher. De notre point de vue, ce projet n'est pas à la dimension de notre ville. En outre, et contrairement à ce que vous avez déclaré lors du DOB, nous ne sommes pas contre l'investissement public. Au contraire, nous l'avons d'ailleurs prouvé lors du dernier mandat. Toutefois, encore faut-il que ces investissements soient utiles, surtout dans la période que nous vivons, et où vous déclarez en permanence – à juste titre – que les dotations de l'État ne cessent de diminuer.

Le plus grave selon nous concerne le budget de fonctionnement, que vous maîtrisez de plus en plus difficilement. En effet, vous l'avez dit, l'épargne de gestion passe de 17.55 à 11.28 millions depuis votre arrivée jusqu'à aujourd'hui, soit un recul de 36 %. Plus grave, l'épargne nette passe quant à elle de 9.2 à 1.9 million d'euros, soit une diminution de 80 %. Cela est significatif, puisqu'elle chute de 39.57 % par rapport au BP 2016, alors même que la baisse des dotations se poursuit à un rythme deux fois moindre et que la DSU est revalorisée de 18 %.

Vous le savez, et je ne le répéterai jamais assez, sans épargne nette suffisante, seules les subventions d'investissement provenant d'autres collectivités ainsi que l'emprunt permettent d'investir. Bien sûr, vous demandez cette année à bénéficier à plein des fonds de concours de l'Agglomération

et vous avez raison. Après avoir bénéficié de 1.5 million pour le pôle culturel, vous demandez 2.5 millions pour les Halles. Cela signifie qu'il ne vous restera que 217 000 euros à attendre de l'Agglomération jusqu'à la fin du mandat pour l'ensemble de vos investissements.

Concrètement, vous grillez vos cartouches maintenant et n'aurez plus cette bouée de sauvetage dès l'an prochain. De fait l'endettement ne cessera de progresser mécaniquement. D'autant que la fameuse harmonie avec le Département devait nous amener des subsides ! Or, je constate à regret que ce sera l'inverse, puisque vous faites voter ce jeudi même une délibération qui amènerait l'Agglomération à dépenser jusqu'à 10 millions d'euros pour aider le Département à améliorer les contournements. Certes, il s'agit de l'Agglomération. Cependant, les Yonnais paieront deux fois : une fois à l'Agglomération et une fois au Département.

Vous avez déclaré à votre arrivée, suite à une étude inutile, que nous n'avions pas emprunté suffisamment. Heureusement, car c'est ce qui vous permet d'estimer aujourd'hui que la dette demeure encore à un niveau acceptable. Qu'en serait-il si nous avions emprunté davantage ? Pour mémoire, le dernier mandat 2008-2014 s'est terminé avec une Ville un peu moins endettée qu'elle ne l'était, alors que l'investissement atteignait un niveau record. Vous apprêtez-vous à faire l'inverse, puisque selon vos propres estimations lors du DOB, la dette augmenterait de 16 millions d'euros d'ici 2020, pour arriver à 85 millions d'euros ? En seulement trois ans, la capacité de désendettement de la Ville aura donc presque doublé, passant de 4.5 années à 8 ans. Elle atteindrait même 8.46 années en 2017, selon votre objectif cible. Vous approchez du seuil critique, d'autant que ce scénario risque de se révéler encore optimiste.

Vous le savez, le niveau des intérêts des emprunts met le financement des collectivités sous perfusion, car il est très faible. Or, le contexte est en train de changer en ce moment, puisque la FED va augmenter ses taux longs ces jours-ci, ce qui sera immédiatement transcrit au niveau européen et français, alors même que les taux ont déjà commencé à augmenter. Cette tendance jouera à la fois sur vos nouveaux emprunts et sur vos emprunts à taux variables. Certes, la dégradation peut paraître lente au début. Néanmoins, une fois que ce cercle vicieux sera enclenché, nous aurons toutes les peines du monde à redresser la barre. Nous sommes à ce moment stratégique, Monsieur le Maire, dont vous ne voulez pas tenir compte, puisque l'équilibre budgétaire, encore sain jusqu'à hier, est en train de s'inverser dangereusement.

Concernant l'évolution du budget de fonctionnement, vous faites un pari inquiétant en matière d'évolution de la masse salariale. Vous estimez en effet que cette masse progressera de 2.36 % pour le budget annexe de la restauration collective. Or, vous annoncez 2 % en 2017 dans votre scénario cible – alors même que ce seuil est déjà dépassé – et 0 % les années suivantes. Dans le même temps, vous expliquez que la revalorisation des salaires des fonctionnaires – dans le cadre du fameux protocole de modernisation voté par la Gauche – aboutira à une vraie revalorisation des salariés étalée jusqu'en 2020, et que celle-ci représenterait 350 000 euros par an. A cela s'ajoute la réforme du régime indemnitaire, que nous voterons tout à l'heure. Autrement dit, prévoir un accroissement de 0 % de la masse salariale à partir de 2018 n'est pas réaliste, car la mutualisation nécessaire avec l'Agglomération ne produira pas de grands effets avant plusieurs années. Vous l'avez dit vous-même.

Vous ne vous facilitez pas la tâche en augmentant le nombre de policiers municipaux, en ajoutant – semble-t-il à relativement court terme – les frais de fonctionnement d'une salle de vidéosurveillance, auxquels il faut bien sûr ajouter le personnel du futur centre de santé. Face à cette réalité, vous faites le choix de ne pas remplacer tous les postes en cas de mutation ou de départ à la retraite, en économisant 250 000 euros dès 2017 sur ce seul poste, soit un peu moins de dix postes. Cela signifie qu'il faudrait supprimer pas moins de 30 postes par an dans les années suivantes pour préserver 0 % de progression de la masse salariale. Comment allez-vous faire, sachant que les départs à la retraite ou les mutations ne sont pas toujours là où il est possible de baisser la garde en termes d'emplois publics ?

Si vous maintenez cette stratégie, nous allons inévitablement vers une baisse de la qualité des services publics, d'autant que les Yonnais émettent déjà certaines critiques concernant l'entretien des espaces publics. Comme vous ne semblez pas, malgré nos avertissements, vouloir remettre en cause certains investissements non nécessaires, vous allez mettre les finances de la Ville en difficulté. Vous êtes même en train de lancer des programmes en sachant pertinemment qu'ils ne seront pas terminés en 2020.

Je vous alerte, car la politique du « après moi, le déluge » ne me semble pas responsable. Sans cette remise en cause, vous n'aurez que deux solutions ou un mix des deux. Premièrement, vous augmentez une nouvelle fois les impôts, sachant que les Yonnais ont déjà subi de plein fouet la nouvelle taxe foncière, qui a représenté jusqu'à 75 euros par maison, alors que vous aviez annoncé qu'elle ne serait que de 20 euros. D'ailleurs, certains Yonnais, dont le foyer fiscal n'a pas évolué, ont constaté des hausses de cette taxe, malgré vos dénégations et les abattements de la taxe d'habitation. Or, vous vous étiez engagé (je vous cite) à « baisser les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière pour soulager les ménages ». Deuxièmement, vous augmentez de manière irresponsable l'endettement de la Ville, encore plus important que celui que vous annoncez et qui est déjà trop important, entrant *de facto* dans un cercle vicieux, dont il serait difficile de sortir avant plusieurs années.

Par conséquent, nous ne voterons pas ce budget. Merci, Monsieur le Maire, de nous redonner la parole sur ces questions, car, lorsque je présidais cette assemblée, chaque membre de l'opposition pouvait reprendre la parole aussi longtemps qu'il le voulait et autant de fois qu'il le voulait. Ils ne s'en sont pas privés d'ailleurs. Certes, cela n'était pas forcément facile pour moi, mais c'est bien ça, la démocratie. »

Françoise BESSON intervient :

« Nous n'interviendrons pas directement sur le contenu du budget, même si les remarques que nous avons faites lors de la présentation du DOB sont toujours d'actualité, tout comme les questions que nous avons posées à cette époque.

Lors du DOB du 22 novembre dernier, nous avons examiné le rapport sur la situation en matière de développement durable, au sujet duquel la loi prévoit qu'il doit être obligatoirement présenté au Conseil avant le vote du budget. En revanche, nous ne voyons pas dans l'ordre du jour de cette séance l'examen du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, qui est tout aussi obligatoire que le précédent pour les communes de plus de 20 000 habitants. Le décret d'application prévoit en effet que cette obligation s'applique au budget présenté à compter du 1^{er} janvier 2016. Or, nous y sommes. Le Ministère du droit des femmes a même publié un guide intitulé « Réaliser un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes et hommes ». Le Ministère explique que : « Dans l'hypothèse où le budget aurait été adopté, sans qu'au préalable ait été présenté le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, la délibération sur le budget pourrait faire l'objet d'une annulation, la présentation préalable de ce rapport constituant une formalité substantielle ». Ce rapport est pourtant important, puisqu'il concerne l'égalité entre les femmes et les hommes au sein du personnel municipal, mais aussi les politiques publiques que vous menez (ou pas) sur le territoire, pour promouvoir cette égalité.

Comme le souligne le Ministère dans son guide, l'égalité entre les femmes et les hommes est désormais une politique publique à part entière. Comme toute politique publique naissante, elle est bien souvent portée par les convictions de celles et ceux qui en ont la responsabilité. Pourquoi ce rapport est-il absent ce soir ? Partout en France, des initiatives rayonnent sur les territoires, souvent en lien avec les associations, les citoyennes et les citoyens. En tant qu'élue et citoyenne, je suis très sensible à cette question de la mise en place de cette politique d'égalité hommes-femmes. Votre majorité l'est-elle aussi ? Est-ce un oubli, un acte manqué ou une méconnaissance de la loi, ou tout à la fois ?

Dans l'état actuel, et au regard de la loi, nous considérons que l'absence de présentation de ce rapport représente une grave anomalie pour l'adoption du budget de l'année 2017. Nous ne prendrons donc pas part au vote. »

Anita CHARRIEAU :

« Lors du débat d'orientations budgétaires, nous avons souligné que l'option n° 3 parmi les différents scénarii que vous proposiez, contenait une seule variable, celle du personnel. Nous continuerons sur notre lancée en ne votant pas ce budget, et ce pour plusieurs raisons.

Premièrement, la non-augmentation du personnel signifie que la Ville ne proposera pas le même niveau de qualité en matière de service public. J'en profite d'ailleurs pour faire le lien avec le taux de pauvreté sur la ville, qui s'élève globalement à 14 %, sachant que celui des jeunes ménages de moins de 30 ans approche 28 %. De plus, ceux-ci trouvent difficilement des logements décentes. Par

conséquent, il est très important que le personnel de la Ville, dont le rôle est d'apporter un véritable service public, soit réellement pris en compte.

Deuxièmement, il est également très important de favoriser l'embauche des Yonnais lors des grands chantiers d'investissements, sous une forme ou sous une autre, en sollicitant les différentes entreprises concernées. Or, je ne vois pas bien comment vous arriverez à prendre ce critère en considération pour remettre au travail ces personnes, et leur offrir des revenus qu'ils ne possèdent pas et qu'ils sont loin d'avoir.

Troisièmement, nous étudierons ce soir deux délibérations concernant la vente de patrimoine de la Ville à des promoteurs privés (Piobetta par exemple), principe auquel je n'adhère pas du tout, et ce même en période de baisse des dotations de l'Etat. En effet, comme le promoteur deviendra totalement indépendant de la collectivité, il sera très difficile de savoir quel type de public sera accueilli et les conditions qui seront données pour accéder à un hébergement.

En définitive, je ne trouve pas de véritable réponse à toutes ces questions. Pour revenir sur la pauvreté, le fait qu'autant d'Yonnais se trouvent dans cette situation signifie certes qu'ils ne disposent pas d'énormément de revenus, mais aussi que ceux qui travaillent le dimanche ne le font pas non plus de gaité de cœur. Ces citoyens cherchent tout simplement à avoir une rémunération qui leur permette d'exister. Ce n'est donc pas forcément par plaisir qu'une personne retourne travailler le week-end, au lieu de passer du temps avec sa famille. »

Martine CHANTECAILLE :

« Monsieur le Maire, chers collègues. L'an dernier, vous aviez décidé de baisser les subventions pour les associations de 5 % et je vous avais fait part de notre opposition à ce choix politique au nom de mon groupe.

Le soutien aux associations n'est pas selon nous une simple variable d'ajustement budgétaire, tant le secteur associatif joue un rôle essentiel dans la construction individuelle et dans la cohésion sociale. Le fait de soutenir les associations permet également d'agir pour l'emploi, puisque notre pays en compte plus d'un million, et que ces dernières emploient 1.9 million de salariés. Cette année, « c'est mieux que si ce n'était pire », puisque, si vous ne prévoyez pas de baisser de nouveau les subventions de 5 %, la baisse par rapport au budget de l'année 2015 existe toujours, alors qu'il faudrait au contraire soutenir le secteur associatif.

De manière plus ciblée, nous avons regretté l'an dernier la baisse très importante décidée pour l'association Passerelles, qui s'occupe de l'hébergement d'urgence et des demandeurs d'asile. Or, je constate que la subvention a été relevée cette année. Cela était nécessaire, compte tenu à la fois du taux de pauvreté de la ville, hélas en augmentation, et de la question des réfugiés. Sur ces sujets – et nous vous l'avons déjà dit –, nous serons toujours à vos côtés lorsque vous agirez dans le sens de la solidarité.

Face au Front national, j'étais à Challans samedi dernier pour soutenir l'accueil par cette ville de seize migrants, et donc appuyer l'attitude du Maire, qui, comme vous le savez, n'est pas de ma sensibilité politique. Nous vous soutiendrons de même si vous décidez par exemple de mettre en place une navette pour les enfants allophones à La Roche-sur-Yon, afin qu'ils puissent aller à l'école, surtout lorsqu'il fait froid.

En revanche, nous déplorons de manière vigoureuse que deux fédérations d'éducation populaire, la FOL et Les Francas, voient leurs subventions baisser fortement, de moins 6 000 euros pour la première et de moins 1 000 euros pour la seconde. Je rappelle aussi que ces fédérations s'inscrivent dans l'économie sociale et solidaire et qu'il s'agit d'un choix d'avenir.

Un budget, ce sont des choix. Celui du soutien pérenne aux associations est le nôtre. Nous ne voterons donc pas ce budget, aussi pour cette raison. »

Monsieur le Maire :

« Les éléments apportés par Monsieur REGNAULT, avec sa sensibilité et son angle de vue, font effectivement que nous n'avons pas la même politique, mais nous n'aurons jamais la même politique. C'est d'ailleurs sans doute pour cette raison que nous sommes à cette place aujourd'hui.

En ce qui concerne la baisse de l'épargne, seuls 26.8 millions d'euros disparaîtront jusqu'en 2020, dont une bonne partie nous a été annoncée le 15 avril 2016. Nous avons donc revu certaines de nos positions depuis cette annonce. Toute autre attitude aurait été totalement irresponsable. Sans cette perte de subventions d'Etat, qui correspond à près de 3.8 millions d'euros par an, l'épargne nette de la Ville s'élevait à 6 millions d'euros au BP 2017.

Depuis 2014, certains éléments sont venus impacter un budget qui n'était pas le vôtre, sachant probablement que quelques-unes de vos décisions impactent aujourd'hui ce même budget. La première concerne la réduction du taux de la taxe d'habitation à quinze jours de l'élection, pour 250 000 euros, manœuvre électorale qui s'est soldée par ce que nous connaissons à présent. C'est ce que l'on appelle un retour de bâton. La seconde concerne la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, que vous n'avez pas eu à supporter sur vos budgets, et qui impacte les finances de la Ville de 1.4 million d'euros par an. La troisième porte sur la revalorisation de la grille indiciaire des agents de catégorie C au 1^{er} janvier 2015 de 250 000 euros. La quatrième intéresse le protocole de modernisation des parcours professionnels au 1^{er} juillet 2016, pour 200 000 euros. La cinquième est la revalorisation du point d'indice de + 0.6 % au 1^{er} juillet 2016, et de + 0.6 % au 1^{er} février 2017, certes absolument nécessaire, mais qui aurait dû être lissée dans le temps depuis si longtemps, ce qui représente 360 000 euros par an. S'ajoutent à tout cela la hausse des cotisations sociales et de retraite pour 50 000 euros par an et les mises aux normes pour 100 000 euros par an. Au final, l'ensemble de ces charges représente 2.5 millions d'euros par an, ce qui diminue d'autant notre épargne nette.

En 2017, nous allons ouvrir le CYEL, réalisation illustrant la continuité républicaine, et dont les dépenses de fonctionnement s'élèveront à près de 300 000 euros. Je rappelle que vous les aviez évaluées à 500 000 euros et nous les avons abaissées à 300 000, grâce à l'optimisation et au redéploiement des effectifs.

J'aimerais par ailleurs revenir sur votre manque d'anticipation, qui nous amène aujourd'hui à une situation beaucoup plus compliquée qu'elle ne l'était à votre époque. En 2010, vous avez transféré un certain nombre d'agents de la collectivité « Ville » vers la collectivité « Agglomération ». Dès 2011, vous augmentiez la masse salariale de 3.05 %, ce qui représentait déjà 500 000 euros, en 2012 de 3.42 % et entre 2013 et 2014 de 4.57 %. Les dépenses de personnel de la Ville sont ainsi passées de 33 millions d'euros en 2010 à 38 millions d'euros en 2014. Voilà de la bonne gestion ! Or, entre 2014 et 2015, le budget de la masse salariale n'augmentait seulement que de 1.93 % et de 1.84 % entre 2015 à 2016. La progression sera nulle en 2018.

En ce qui concerne l'annuité de la dette, vous avez géré à la petite semaine en produisant une dette courte, forte et immédiate. Malheureusement, cette dette plombera très largement les finances de la Ville au cours des années à venir. D'ailleurs, 9 millions de ces investissements ne serviront pas à financer nos travaux, mais uniquement ceux que vous aviez programmés. Là encore, nous avons réussi à diminuer ce montant en allant chercher un million d'euros au Département pour financer une partie du CYEL. Ce sont les chiffres certifiés par la Cour des comptes. Je comprends que cela puisse être désagréable à entendre.

Je vais maintenant vous rappeler ce que nous avons fait depuis que nous sommes arrivés. Entre 2014 et 2015, nous avons réduit les charges à caractère général de 5.18 %, soit de 700 000 euros dès la première année. Nous avons également rationalisé les dépenses de personnel, de sorte à atteindre la stabilité en 2018. D'autre part, nous avons remis à plat des régimes indemnitaires, que vous n'aviez jamais osé toucher, en donnant enfin à la plupart des agents la possibilité de bénéficier de ces régimes, avec un effort de 480 000 euros. La gestion dynamique des ressources et de recherches de financements est également un facteur essentiel. Nous avons même créé un poste pour cela. Celui-ci s'avère d'ailleurs plus que rentable aujourd'hui pour la collectivité.

Bien sûr, Madame CHARRIEAU, toutes ces mesures ont été prises en gérant le patrimoine dont nous disposons. Toutefois, la Ville n'a pas non plus vocation à devenir propriétaire de l'ensemble de ses bâtiments. Effectivement, nous nous séparons d'une partie de nos bâtiments pour réaliser des constructions et des investissements. Pour autant, même si ces ventes ne rentrent pas dans le plan prévisionnel d'investissements, elles participent néanmoins à l'évolution de la ville et de son habitat. Elles permettent également d'économiser des terres agricoles et de redensifier l'ensemble de la zone urbaine.

Monsieur SOULARD s'émeut souvent des finances du PPI. A ce jour, le recours aux nouveaux emprunts s'élève à 50 millions d'euros sur la période et le remboursement du capital à 34 millions d'euros. Le reste du financement sera assuré grâce aux 8.8 millions d'épargne brute, sur le BP 2017, et à l'aide des subventions de nos partenaires, y compris celles du Département. A cela s'ajoutent les recettes d'investissements du FCTVA, que nous avons réussi à percevoir plus tôt qu'auparavant. Là aussi, il aurait suffi que la Ville demande un raccourcissement de ce délai de remboursement en 2012, ce que nous avons immédiatement cherché à faire dès notre arrivée sur les conseils du précédent Directeur général des services. Malheureusement, il était déjà trop tard. Enfin, je rappelle que la taxe d'aménagement, les produits des amendes de police ou encore les valorisations foncières rentrent également dans notre construction budgétaire. Je le répète, nous allons vous proposer des budgets ambitieux durant ces prochaines années.

Par ailleurs, je ne sais pas d'où provient cette rumeur de la construction d'une salle de vidéosurveillance à 700 000 euros. Je la découvre. Plus généralement, l'investissement sur les policiers municipaux, sur les bâtiments et sur la structure de protection est une chose importante, car nous avons là aussi énormément de retard à rattraper. Effectivement, et vous avez raison, nous ne pouvons pas tout rattraper en deux ans et demi. Nous sommes donc obligés de prendre davantage de temps. D'ailleurs, si nos projets et nos budgets dépassent l'année 2020, c'est parce que cette ville a besoin d'une vision à long terme. Regardez la précipitation dans laquelle se sont terminés les chantiers de la rue Clemenceau et de la place Napoléon. Les pavés ont été posés par des personnes qui n'avaient aucune formation. De fait, nous sommes aujourd'hui contraints de les modifier et de remplacer. Ceci dit, je comprends que le calendrier électoral ne soit pas le même que le calendrier administratif.

Vous évoquez la hausse de 200 000 euros de la DSU. Toutefois, il s'agit d'un budget de 100 millions d'euros. Vous parlez également des contournements. Or, si les deux parties concernées par ce projet avaient été un peu plus intelligentes pour discuter entre elles, nous n'aurions peut-être pas ces 30 % à financer. L'entêtement a parfois des coûts énormes pour les collectivités. Vous auriez donc pu réagir plus vite et mieux emprunter. Cela éviterait aujourd'hui à la collectivité et par conséquent au contribuable de payer.

S'agissant du rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes, le sujet a été abordé dans le DOB. Cependant, je vous concède qu'il n'a peut-être pas été abordé sous la forme nécessaire. Nous allons regarder cela. En revanche, vous ne pouvez pas, là encore, me demander de rattraper en deux ans et demi toutes ces années durant lesquelles se sont installées ces différences et ces inégalités. Laissez-nous encore un peu de temps pour rétablir une égalité qui n'a pas existé pendant des années.

Concernant les travaux réalisés par la Ville et les entreprises de la ville, il est vrai que la pauvreté est peut-être plus importante ici qu'ailleurs. Là aussi, peut-être aurait-il fallu s'en occuper un peu plus tôt. En outre, la pauvreté n'est pas uniquement une question de subventions. C'est aussi un investissement sur les clauses sociales, ce que vous avez fait et que nous continuons de faire. La pauvreté est aussi un levier permettant de créer de l'emploi. Or, ce n'est pas en donnant des millions à des associations que ces dernières emploieront forcément des salariés. On ne crée pas de richesses pour employer les gens. Il s'agit uniquement d'un placement financier. C'est votre philosophie, ce n'est pas la nôtre. L'argent ne s'invente pas. C'est uniquement le transfert d'une réalisation ou d'un achat vers un commerçant ou un employé, qui lui-même fera tourner cet argent. Lorsque l'on est une association, c'est toujours l'argent des subventions de l'Etat ou de la Ville qui crée de l'emploi. Bien entendu, ces structures sont indispensables et nous continuerons de les accompagner. C'est pour cette raison que nous ne modifions pas notre budget en direction des associations, par rapport à l'an dernier. Néanmoins, cet effort de 5 %, qui fut compris par l'ensemble des associations, permet à la Ville de respirer un peu mieux. De plus, à ce que je sache, cette baisse n'a pas provoqué de licenciements.

En matière de constructions de logements, dans quel style, pour quoi faire et comment ? A ce propos, je m'insurge complètement contre un des derniers titres de *Ouest-France* affirmant que l'agglomération manquait cruellement de logements sociaux. Je m'insurge, car l'agglomération est suréquipée en termes de logements sociaux. Au sein de l'agglomération en revanche, certaines villes ont fait plus que leur part, comme La Roche-sur-Yon – ce constat est d'ailleurs le résultat de la politique menée par Jacques AUXIETTE – alors que d'autres doivent faire davantage pour rattraper leur retard. Aussi, et sauf à déséquilibrer complètement notre territoire, nous devons favoriser l'équipement de logements sociaux en dehors de notre ville, et sur les communes alentour, de sorte à

respecter un véritable équilibre social. Voilà ce qui est important. Pour cela, il faut équiper l'ensemble des villes de moyens de transport. C'est ce que nous faisons et que nous continuerons de faire. Nous amplifions ce qui a déjà été mis en place par l'équipe précédente grâce au travail de la RATP, que nous avons d'ailleurs choisi de conserver dans notre DSP, car elle réalise un très bon travail.

Pour ce qui est du travail du dimanche, qui peut croire que quelqu'un travaille par plaisir le dimanche – sauf lorsqu'il s'agit de sa propre affaire et que c'est alors un plaisir de travailler ? Personnellement, je vais au travail avec plaisir depuis l'âge de 18 ans et j'espère bien que cela va continuer. Néanmoins, vous avez raison. Laisser sa famille pour travailler le dimanche n'est pas forcément joyeux. Pour autant, ce principe permet à certain d'avoir des ressources pour nourrir sa famille. Je vous rejoins totalement, cet équilibre n'est pas toujours facile à trouver. C'est aussi pour cette raison – sur vos suggestions – que nous avons diminué le nombre de dimanches ouverts aux commerces lors de notre dernière séance.

S'agissant de l'association Passerelles, nous avons effectivement diminué considérablement ses subventions l'année dernière et nous les augmentons de nouveau cette année avec plaisir. Pourquoi ? Parce que nous avons besoin de projets. Je l'ai souvent dit, lorsque des projets conviennent à la population, nous les accompagnons. Nous ne pouvons plus, dans cette période contrainte, fournir un pactole financier sans connaître son utilité ou sa destination. Cela n'est plus possible. En ce concerne la FOL, nous avons effectivement diminué l'enveloppe de subventions de 6 000 euros. Toutefois, savez-vous que les fonds propres de cette association sont de 964 431 euros ? Allez expliquer aux autres associations, qui elles ont besoin de fonds, que nous donnons 6 000 euros de moins à une structure ayant autant de fonds ! J'ajoute que nous avons mis cette association en concurrence avec un autre groupe pour prendre en charge certaines activités périscolaires. La FOL étant la mieux placée, c'est avec plaisir que nous leur avons fourni le marché. Là aussi, il faut respecter les finances publiques, car les 6 000 euros pris sur le budget de la FOL, permettent d'accompagner d'autres politiques publiques, avec un service plus fin rendu à la population. Il en est de même pour Les Francas. Nous continuerons de travailler avec eux, car nous avons confiance dans ce qu'ils font. Néanmoins, cette association possède davantage de moyens que d'autres, puisqu'il s'agit d'une structure vendéenne bénéficiant aussi de subsides nationaux. Pourquoi voudriez-vous que seule La Roche-sur-Yon continue de subventionner une association qui intervient sur l'ensemble du département ? Il faut désormais que d'autres questions se posent aussi dans ce sens.

Concernant la navette pour l'école des enfants allophones, je rappelle que cette structure a été mise en place avec la Direction académique, sur notre proposition, et que nous avons eu grand plaisir à le faire. Je pense effectivement qu'il n'existe pas d'intégration réussie sans maîtrise de la langue. En revanche, je ne peux pas accepter que la DASEN me donne des ordres sur des transports, sans nous en parler plus tôt. Par conséquent, le transport des enfants pour la classe allophone aura bien lieu, non pas par navette, mais avec des tickets de bus gratuits que nous distribuerons aux familles. A ce propos, j'ai aussi rencontré le personnel de l'école Jean Moulin, avec qui nous avons décidé de remettre une Atsem supplémentaire à partir du 1^{er} janvier prochain. En effet, la situation n'est plus du tout la même que celle de l'an passé, lorsqu'il n'y avait que quatre enfants présents en moyenne dans la classe des moins de 3 ans, puisqu'ils sont aujourd'hui une douzaine. Nous allons donc accompagner cette école pour répondre à sa demande. »

Guy BATIOU :

« En ce qui concerne le transport des enfants de la classe allophone, je ne sais pas qui avait tort ou raison, car il fallait agir vite. Par ailleurs, on ne vous demande pas non plus de faire tout ce qui n'a pas été fait par le passé en cinq minutes. Nous nous sommes simplement aperçus que le rapport sur l'égalité entre les femmes et les hommes était obligatoire lorsque nous avons préparé cette séance. Nous avons donc uniquement relevé cette absence. »

Monsieur le Maire :

« Ce rapport peut être présenté soit à la Ville, soit à l'Agglomération. Nous ferons donc en sorte de le présenter lors du Conseil d'agglomération. »

Pierre REGNAULT :

« Merci d'avoir tenté de répondre à certaines de nos interrogations. S'agissant de la baisse des dotations drastiques du gouvernement, dont vous n'auriez eu connaissance qu'après les élections, cela est étrange, car nous en avons déjà tenu compte dans notre projet. J'avais même annoncé que nous ferions moins d'investissements que lors du mandat précédent car nous n'en aurions plus les moyens. S'agissant du coût des rythmes scolaires, la somme que vous annoncez me semble très élevée, d'autant qu'il existe des subventions de l'Etat.

Je rappelle que nous avons obtenu 5.5 millions de subventions avec le Département et que vous en bénéficiez encore. S'agissant des contournements, nous avons signé un accord avec le Département, pour que ce dernier réalise le petit contournement entre la route des Sables et la ville. Certes, sa position a changé aujourd'hui. Néanmoins, il existait un créneau entre votre arrivée et le moment où le Département a changé d'avis. J'avais même cru lire dans la presse que le chantier du petit contournement démarrerait dès votre arrivée. Or, j'ai bien peur que les engins ne commencent leurs travaux demain.

En ce qui concerne la dette, vous dites que vous allez la renégocier. Autrement dit, vous allez la rallonger. Cependant, c'est plutôt un atout pour notre ville d'avoir une dette courte. Etaler davantage la dette ne fera que reporter le problème sur les générations futures. Sincèrement, je pense que nous avons une très bonne gestion de la dette. Pour ce qui est de la demande pour le FCTVA, nous l'avons faite, mais tout le monde n'en a pas bénéficié à l'époque. En matière de vidéosurveillance par ailleurs, je ne fais que lire la presse. Peut-être s'agit-il d'une erreur, mais je ne raconte pas de mensonges.

S'agissant des régimes indemnitaires, vous dites là encore que rien n'a été fait. Or, la délibération n° 9 indique que le décret du 20 mai 2014 vous oblige à les remettre « à plat ». Vous en profitez donc pour les harmoniser. Vous dites par ailleurs que les masses salariales de l'Agglomération augmentent. Lors du mandat précédent, près de 300 agents ont été transférés vers l'Agglomération. Nous avons ensuite décidé de réaliser une piscine à St-Florent des Bois et de créer trois centres multi-accueil. Cependant, nous n'avons créé aucun autre poste en dehors de ces nouveaux équipements. Certaines revues nationales nous ont même comparés à des villes de la région parisienne, qui avaient profité des transferts pour continuer de conserver les mêmes postes, et nous étions modèles en la matière. Or, il est évident que la masse salariale augmente, compte tenu des nouveaux équipements. Bref, je veux bien que vous enfumiez la salle, mais pas sur tout. Enfin, si la situation est plus difficile aujourd'hui -ce qui est vrai-, tenez compte aussi de ce que nous disons et modifiez certains de vos investissements, surtout lorsqu'ils ne semblent pas efficaces. Je tenais simplement à rétablir certaines choses. »

Joël SOULARD :

« Lorsque Monsieur REGNAULT s'exprime après la présentation du budget, il le fait au nom de notre groupe. Cela signifie que nous avons tous validé son intervention. Par conséquent, je vous demanderais de ne pas cibler uniquement Monsieur REGNAULT, puisque notre groupe partage tout ce qui a été dit.

D'une façon plus générale, une personne qui aspire à devenir Maire doit savoir que les choses ne sont pas simples. Il est même très rare que les candidats, voire les équipes en place, aient prévu tout ce qui se passerait pendant six ans. Il y a toujours des modifications. Cela signifie que le rôle du maire, et de son équipe municipale, consiste certes à gérer la ville, mais également à s'adapter aux circonstances et à bâtir au mieux des budgets, avec ses propres convictions politiques. Il ne s'agit donc pas de dire : « Ce n'est pas de notre faute » à chaque fois. C'est votre budget et ce sont vos orientations politiques, et c'est vous qui le construisez. Comme l'a dit Monsieur REGNAULT, nous sommes un peu inquiets sur la manière dont vous orientez les finances de la Ville.

Par ailleurs, je suis aussi choqué par quelques-uns de vos propos. Tout d'abord, je trouve votre conception de la société purement économique et financière. Vous dites en effet que l'argent doit aller à celui qui peut acheter et qu'une personne a de l'argent car elle a travaillé. Cependant, vous semblez oublier le service public, qui, jusqu'à preuve du contraire, n'est pas un service marchand. De fait, si nous suivons votre logique, nous devrions par exemple faire payer le coût réel d'une entrée à la piscine. Heureusement que nous le faisons pas, sinon personne ne s'y rendrait. Cela fait partie du service public. Or, il en est de même pour les associations. Lorsque vous dites que ces dernières fonctionnent uniquement avec des subventions, cela est vrai. Effectivement, seules, les licences d'un

club sportif ne permettent pas de payer le coût de tous les équipements annexes. Par conséquent, les associations ont besoin de subventions, car elles rendent aussi un service public. Bref, je ne suis pas du tout d'accord avec vous sur ce sujet.

Vous affirmez d'autre part que la ville est suréquipée en logements sociaux, avec un ratio de 30 %. Je dirais pour ma part que le taux de l'agglomération se situe lui à environ 20 %. Nous savons que près de 70 % de la population est éligible au logement social, et que notre ville compte 30 % de logements sociaux. Je ne comprends donc pas la manière dont vous faites vos calculs. Nous ne sommes pas suréquipés en logements sociaux. Je veux bien entendre qu'un taux de 30 % représente un ratio correct. En revanche, ne dites pas que l'agglomération est suréquipée avec un taux de 20 %. Enfin, ce n'est pas parce que notre ville compte 30 % de logements sociaux, qu'une ville telle que Mouilleron-le-Captif par exemple, ne doit en compter que 20. Je ne vois pas pourquoi cette ville ne pourrait pas en faire autant. Il en est de même pour Dompierre, comme pour Venansault, et comme pour toutes les autres communes de l'agglomération.

Enfin, je pense qu'il y avait dix-sept enfants à Jean Moulin et non pas quatre comme vous l'avez dit. »

Monsieur le Maire :

« Il faut regarder les chiffres et parler avec les instituteurs pour le savoir, car il y a une différence entre les inscriptions et les présents.

Je reviens sur les propos du groupe socialiste, dont Monsieur REGNAULT a été le porte-parole. Je n'ai jamais dit que rien n'a été fait entre la Ville et le Département. J'ai simplement dit que vous étiez passé à côté de nombreuses choses à force d'entêtement. Encore une fois, je ne mets pas en cause l'un ou de l'autre, puisque cet entêtement était commun. S'agissant de la renégociation de la dette, il faut assumer, et je vous demande simplement d'assumer ce que vous avez fait. Sur le fait que vous connaissiez la baisse drastique des dotations avant l'élection, peut-être Manuel VALLS avait-il communiqué avant avec vous. Pour ma part, je ne disposais pas de cette information, et apparemment personne d'autre que vous ne l'avait. Lorsque vous me dites que vous aviez budgété ces baisses, cela est assez étrange, surtout lorsque vous prévoyiez dans le même temps une baisse de la taxe d'habitation. Cela est assez étrange.

Sur le régime indemnitaire, les chiffres parlent d'eux-mêmes. En outre, je n'ai aucunement parlé de l'Agglomération mais bien de la masse salariale entre 2010 et 2014. En effet, celle-ci a très nettement augmenté, puisqu'elle est passée de 33.8 millions d'euros en 2010 à 37.9 millions en 2014, soit une hausse de 1.3 million par an. Il faut assumer votre politique.

Monsieur Soulard, je pense que nous ne nous sommes pas bien compris. L'économie n'est rien sans le social et le social n'est rien sans l'économie. Certes, le social est l'essentiel, car sans le social, il est inutile de faire de la politique. Cependant, il faut aussi des moyens et nous devons nous les donner. C'est sans doute à ce niveau que notre différence de paradigme existe. Je n'attends pas de l'Etat qu'il nous verse tous les subsides pour faire fonctionner la ville. Je vais puiser des moyens dans la richesse créée par les entreprises pour faire fonctionner l'agglomération. Je vais augmenter la population yonnaise pour faire augmenter la masse fiscale, sans que la fiscalité individuelle ne progresse. Ce type de démarche rend justement service au social. De plus, nous n'avons aucune leçon à recevoir à ce sujet, car nous avons développé tout ce qui concernait le social depuis notre arrivée.

Nous avons donc des différences de vues et cela est très bien. C'est aussi sur ces différences que se basent les électeurs pour élire une équipe. Les associations ont besoin de subsides et bien évidemment, nous les accompagnons, comme nous accompagnons bien évidemment le service public. C'est également le seul moyen d'avoir des éléments rentables pour l'ensemble de la société. Rentables au sens service rendu et non pas au sens financier.

Sur les logements sociaux enfin, il ne faut pas détourner les paroles. *Ouest France* a écrit un article avec lequel je ne suis pas d'accord et je le dis. L'équipement tel qu'il existe à La Roche-sur-Yon est bien présent et nous n'allons pas le détruire. En revanche, il faut bien évidemment qu'une ville comme Mouilleron-le-Captif atteigne les 20 %, d'autant que c'est ce que la loi demande. Il est donc faux de dire que l'agglomération manque « cruellement » de logements sociaux, puisque le taux global est atteint. Je ne faisais que relater la situation existante. Je vous remercie pour ce débat intéressant et passionnant. »

1/ BUDGET PRIMITIF 2017 - BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES :

ADOPTE PAR :

35 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, Charrieau, T. De La Croix

2 élus ne participent pas au vote : G. Batiot, F. Besson

2/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TROIS TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2017

ADOPTE PAR :

35 voix pour

10 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, A. harrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson

3/ AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

ADOPTE PAR :

35 voix pour, la situation des autorisations de programmes et de crédits de paiement telle que présentée,

10 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, A. harrieau, T. De La Croix, G. Batiot, F. Besson

4/ SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT ET D'INVESTISSEMENT VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BP 2016 (article L.2311-7 du CGCT)

ADOPTE PAR :

35 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, G. Batot, F. Besson

2 élus ne participent pas au vote : B. Bichon-Bellamy, D. Guillet

5/ PROVISIONS POUR DEPRECIATION D'ACTIFS

ADOPTE PAR :

37 voix pour

8 voix contre : P. Regnault, M. Chantecaille, C. Founini, J. Soulard, S. Chartier, A. Harel, G. Batiot, F. Besson

2 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET PRINCIPAL, BUDGET ACTIVITES INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES ET BUDGET STATIONNEMENT PAYANT

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les mouvements budgétaires sur lesquels le Conseil municipal doit se prononcer, toutes sections confondues, en dépenses et en recettes, s'élèvent à moins 3 919 640 € pour le budget principal, à moins 36 005 € le budget Activités industrielles et commerciales et à zéro pour le budget stationnement payant, les ajustements consistant en un changement de chapitre des crédits.

Les éléments les plus significatifs concernent :

- l'annulation de l'inscription pour la contribution au redressement des finances publiques (-1 500 000 € en dépenses et en recettes) ;
- des transferts de crédits des comptes de travaux vers les comptes d'achats de mobiliers et d'équipements ainsi qu'un ajustement de crédits de paiements pour l'opération du pôle culturel (1 135 000 €) ;
- la mise à jour des crédits d'investissement en fonction des réalisations de l'année.

Anita CHARRIEAU regrette qu'il soit procédé à l'annulation de l'inscription pour la contribution au redressement des déficits publics. Une carence de 1.5 million n'est en effet pas négligeable.

Sylvie DURAND indique que le Trésorier a reçu des directives à ce sujet et il demande à la Ville de les appliquer.

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

8 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

2 ABSTENTIONS : Monsieur Thierry De La Croix, Madame Anita Charrieau

3 FONDS DE CONCOURS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION - REQUALIFICATION DU QUARTIER DES HALLES - DEMANDE D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Le pacte fiscal et financier 2015-2020 de La Roche-sur-Yon Agglomération, voté par le Conseil communautaire le 28 avril 2015, prévoit le versement de « fonds de concours aux opérations d'investissement des communes membres selon des critères semblables à ceux de la dotation de solidarité communautaire ».

L'enveloppe allouée par l'Agglomération à l'attribution de fonds de concours est de 9 millions d'euros sur la durée du mandat, et se répartit en deux enveloppes :

- une enveloppe de base de 8 millions d'euros, qui constitue, pour les communes, un droit de tirage libre, selon les dispositions du règlement d'attribution d'un fonds de concours ;
- une enveloppe complémentaire d'1 million d'euros, pour des projets impliquant financièrement plusieurs communes.

Au sein de l'enveloppe de base, le montant alloué à la Ville de La Roche-sur-Yon pour le mandat 2015-2020 s'élève à 4 217 983 €. Une première enveloppe d'un montant de 1,5 million a été approuvée pour la construction du pôle culturel avec aménagement d'un espace muséal d'exposition d'art contemporain.

Pour le montant restant de 2 717 983 €, il est proposé de solliciter un second versement de fonds de concours d'un montant de 2,5 millions pour l'opération « Requalification du quartier des Halles ».

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4 FONDS DE CONCOURS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION EN FAVEUR DES MODES DE DEPLACEMENTS DOUX - DEMANDE D'ATTRIBUTION

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Les élus de l'Agglomération ont souhaité engager une action politique forte en faveur des modes doux en approuvant au Conseil d'agglomération du 24 septembre 2015, leur Plan Global des Déplacements 2016-2025, outil de planification de la mobilité à l'échelle de l'Agglomération définissant les principes de l'organisation du transport des personnes, tous modes confondus.

Le Pacte Financier et Fiscal 2015/2020 prévoit donc parmi ses dispositions le versement de fonds de concours en faveur des modes doux aux communes membres.

L'enveloppe allouée par l'Agglomération pour l'attribution de fonds de concours en faveur des modes doux pour la commune de La Roche-sur-Yon est de 579 973 € sur la durée du mandat.

Il est donc proposé de solliciter un premier versement de ce fonds de concours, pour la création d'une piste cyclable sur le quartier du Bourg-sous-La Roche, rues Kepler et Gîte Pilorge.

Guy BATIOU indique :

« Je profite de cette délibération, car il semblerait que la précédente piste cyclable, réalisée dans le quartier du boulevard de l'Industrie, pose quelques problèmes pour les usagers. Ces problèmes proviendraient de la pose des plots en pierre et de la hauteur des lampadaires. De fait, les usagers

demandent s'il serait possible d'échanger en amont sur ces sujets avant de poser ce type d'installations. Je remonte simplement l'information de sorte que ces problèmes ne se reproduisent pas sur les prochaines pistes. »

Patrick DURAND précise :

« Des gabions ont effectivement été posés sur cette piste pour empêcher le stationnement des poids-lourds. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5 GARANTIE D'EMPRUNT ACCORDEE EN 2008 A L'ASSOCIATION « ASPIRE » - REFINANCEMENT DU PRET

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

L'association "ASPIRE" sollicite la garantie à hauteur de 50 % (soit 76 500 €) d'un emprunt de 153 000 € souscrit auprès du Crédit Mutuel pour le refinancement d'un emprunt contracté en 2008 auprès de la Caisse d'Epargne relatif à l'acquisition d'un local dédié à ses activités d'insertion, 32 rue Roger Salengro à La Roche-sur-Yon.

Il est proposé au Conseil de répondre favorablement à cette requête.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 MISE A JOUR DE LA LISTE DES IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES ET FIXATION DE LEUR DUREE D'AMORTISSEMENT
--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Conformément à l'article L.2321-2 du CGCT, les communes dont la population est égale ou supérieure à 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement comptable.

Il est proposé au Conseil d'harmoniser la liste et la durée d'amortissement des immobilisations entre la Ville et l'Agglomération.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 AIDE AU LOYER COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Cyril Bréhéret

Par délibérations en date du 8 décembre 2015 et du 5 juillet 2016, la Ville de La Roche-sur-Yon a acté la mise en place d'un dispositif d'aide au loyer commercial pour soutenir le commerce et a souhaité recourir à l'association Initiative Vendée Centre Océan (IVCO) pour l'instruction et le suivi des dossiers.

Une nouvelle demande d'aide au loyer a été déposée à IVCO qui a instruit ce dossier et l'a présenté en commission de validation le 15 novembre 2016. Celle-ci a émis un avis favorable selon les conditions suivantes :

Entreprise concernée : SAS GRINDY - Enseigne « Grind Café Shop & Co », 13 bis place du Marché

Montant mensuel HT du loyer : 900 €

Montant mensuel aide 12 premiers mois : 400 €

Montant mensuel aide 12 derniers mois : 214 €

Montant total de l'aide sur les 2 ans : 7 368 euros

Date début versement de l'aide : 01/01/2017 (sous réserve ouverture au plus tard le 01/01/2017)

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8 NOEL EN FETE 2016 - CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LA SAEML ORYON - AVENANT N° 4

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Sur proposition d'intervention de la SAEML ORYON, le Conseil municipal a validé la conclusion d'une convention pour l'organisation du marché de Noël de la Ville de La Roche-sur-Yon pour une durée de 7 ans lors de sa séance du 14 novembre 2012. Conformément aux dispositions conventionnelles, l'organisation de l'opération fait chaque année l'objet d'un avenant validant la proposition renouvelée d'ORYON. Dans le cadre de l'opération globale appelée Noël en fête, ORYON propose pour 2016 de développer en centre-ville un ensemble d'animations qui conjugueront ambiance festive et activité économique autour d'un marché gourmand. Il est proposé d'accorder une subvention de 55 338 euros à ORYON et d'autoriser la conclusion de l'avenant correspondant. Cette proposition complète l'action de la Ville à vocation plus artistique et festive.

Françoise BESSON intervient :

« Les festivités de Noël sont effectivement un moment important. Néanmoins, comme ce type d'événement ne relève pas uniquement de la consommation, nous déplorons toujours que les associations n'interviennent pas dans les stands de ce marché. A ce propos, je citerais simplement en exemple le marché de Noël de Nantes, qui lui-même bon nombre d'initiatives citoyennes. Je pense que nous devons entendre ces initiatives, car elles sont importantes. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9 MISE EN OEUVRE DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DE LA SUJETION, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Conformément aux dispositions de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, il est proposé au Conseil municipal de fixer le régime indemnitaire des agents territoriaux employés par la Ville de La Roche-sur-Yon, dans le respect des trois principes suivants :

- Parité avec les agents de la fonction publique de l'Etat : les sommes versées à un agent territorial ne doivent pas excéder celles versées à un fonctionnaire de l'Etat exerçant des fonctions équivalentes.
- Légalité : Aucune prime ou indemnité ne peut être attribuée aux personnels territoriaux en l'absence de texte l'instituant expressément.
- Libre administration : il appartient à l'assemblée délibérante de la collectivité de fixer la nature, les conditions d'attribution et le taux des indemnités applicables dans le respect des montants plafonds instaurés par l'Etat.

Dans le cadre du dialogue social mené tout au long de l'année 2016 avec les organisations syndicales, la collectivité a engagé une réflexion consistant à refondre son régime indemnitaire. Ce travail a été mené dans l'esprit du nouveau régime indemnitaire instauré par le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), afin de remplir les objectifs suivants :

- Simplification et lisibilité du régime indemnitaire,
- Revalorisation du régime indemnitaire,
- Reconnaissance de la spécificité de certaines fonctions en valorisant les différents niveaux de responsabilité.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10 REGIME INDEMNITAIRE APPLICABLE AUX CADRES D'EMPLOI DES AGENTS DE LA POLICE MUNICIPALE ET CHEF DE SERVICE DE LA POLICE MUNICIPALE

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Dans le cadre de la réorganisation du service de la police municipale, il est proposé au Conseil de fixer les primes et indemnités pouvant être attribuées aux agents du service de la police municipale. Les agents appartenant à la filière police municipale pourront bénéficier, par voie d'arrêté individuel d'attribution et dans le respect du crédit global, au régime indemnitaire suivant :

- Indemnité spéciale mensuelle de fonctions ;
- Indemnité d'administration et de technicité ;
- Indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Pour les agents de la police municipale, le principe de parité n'existe pas, il n'y a pas d'équivalence de grade. Ainsi les textes applicables aux agents de police municipale sont des textes spécifiques.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11 MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASTREINTE APPLICABLE AU SEIN DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Par délibérations successives en date du 26 mai 2004, du 2 juillet 2012 et du 13 décembre 2013, le Conseil municipal a approuvé un règlement définissant les conditions de réalisation des astreintes au sein de la collectivité ainsi que les modalités de rémunération et de récupération pour les agents concernés par ce dispositif.

Il convient d'actualiser à nouveau ce règlement afin de tenir compte de l'avis favorable rendu par la Ville sur le schéma de mutualisation adopté par l'Agglomération de La Roche-sur-Yon et de la mise en œuvre, le 1er juin 2016, d'un organigramme mutualisé commun entre les deux collectivités.

L'adoption d'un nouveau règlement d'astreinte doit également permettre de tenir compte de la parution de nouveaux textes réglementaires prévoyant notamment :

- La revalorisation de l'indemnité d'astreinte (sauf pour l'astreinte de sécurité) ;
- Une différenciation de l'astreinte d'exploitation et l'astreinte de sécurité jusqu'alors rémunérées au même taux ;
- La création d'une indemnité d'intervention versée sous conditions pendant les périodes d'astreinte ;
- La redéfinition de la durée du repos compensateur en cas d'intervention à l'occasion d'une période d'astreinte.

Enfin, considérant les besoins de la collectivité, il est nécessaire de compléter la liste des emplois ouvrant droit au sein de la Ville de La Roche-sur-Yon au versement d'astreintes, et de permettre ainsi aux chauffeurs relevant de la direction des affaires juridiques et des assemblées de bénéficier de ce dispositif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12 TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer sur la liste des créations de postes qui résultent des recrutements, des mobilités, de régularisations administratives et de la création du futur Centre Municipal de Santé.

Les suppressions de postes sont liées aux mêmes évolutions (mobilités internes, recrutement, redéploiement).

Les créations représentent ainsi 28,75 ETP et les suppressions 25,6 ETP.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13 ADHESION DE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON AU COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) ET SUBVENTION AU COMITE D'ŒUVRES SOCIALES ET LOISIRS (COSEL)

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Depuis plusieurs années, la Ville de La Roche-sur-Yon développe pour l'ensemble de ses agents une politique d'action sociale à la fois ambitieuse et volontariste.

Afin de répondre de manière encore plus satisfaisante aux attentes des agents, ces derniers ont été interrogés par le biais d'un questionnaire sur une éventuelle adhésion de la collectivité au Comité national d'action sociale (CNAS) et le devenir du Comité des œuvres sociales et loisirs (COSEL).

Près de 700 réponses ont été réceptionnées par la direction des ressources humaines en l'espace d'un mois sur les 3 collectivités (Ville de La Roche-sur-Yon, CCAS et Agglomération). 80% d'entre elles traduisaient de manière très claire une volonté de pouvoir bénéficier de l'offre très importante de prestations proposée par le CNAS.

Il est proposé au Conseil de suivre le choix exprimé par une majorité des agents de la Ville de La Roche-sur-Yon.

Parallèlement à cette démarche d'adhésion, il est également proposé de continuer à soutenir l'action du Comité des œuvres sociales et loisirs (COSEL) afin notamment d'assurer aux agents le maintien de prestations locales sur lesquelles le CNAS ne peut pas se positionner, mais également l'organisation d'actions visant à assurer une meilleure cohésion entre les agents eux-mêmes (Arbre de Noël, voyages organisés, actions sportives et culturelles, etc).

Le coût total de l'adhésion au CNAS sera de 200 000 € au titre de 2017.

Le montant de la subvention versée au COSEL pour la même période sera pour sa part de 126 800 €.

Anita CHARRIEAU déclare :

« Ce type d'adhésion permet effectivement aux agents de bénéficier d'actions intéressantes. Pour autant, nous nous écartons quelque peu de la dimension de proximité. En effet, les activités de proximité proposées par le COSEL ne permettent plus, au bout du compte, d'avoir un minimum de liberté pour utiliser pleinement ce budget. Je souhaitais simplement souligner cette vigilance. »

Anne-Sophie SARDAY répond :

« Nous nous sommes effectivement posé cette question. De fait, nous avons décidé de mettre en place des correspondants pour répondre aux interrogations des agents, et pour les accompagner dans leurs différentes demandes. Cette mesure permettra ainsi de maintenir un minimum de proximité entre les agents. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AU TITRE DE LA MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

La loi n° 2007-148 du 2 février 2007, dite de modernisation de la fonction publique, introduit, dans le cadre d'une mise à disposition de personnel municipal, le principe d'un remboursement de la rémunération et des charges sociales afférentes par l'organisme d'accueil.

Les conventions de mises à disposition de personnel communal à des structures associatives sont soumises à la refacturation des charges supportées par la Ville.

La présente délibération a pour objet d'apporter une aide financière aux associations, leur permettant de rembourser à la Ville les frais de personnels toutes charges comprises.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15 EQUIPE CYNOPHILE - CONVENTIONS DE MISES A DISPOSITIONS

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Afin de régler la mise à disposition et la prise en charge complète des animaux de la brigade cynophile appelée à renforcer les missions de terrain de la Police Municipale, il est nécessaire de définir les relations entre les deux agents qui se sont portés volontaires et la Ville. Il est proposé au Conseil d'approuver les termes des conventions établies à cet effet.

Joël SOULARD déclare :

« Nous voterons cette délibération. Je profite de cette délibération pour revenir sur le sujet de la police municipale. Le fait que la Ville envisage d'installer 40 caméras est prévu dans le PPI et nous n'y reviendrons pas. En revanche, votre adjoint a récemment déclaré dans la presse que la Ville disposerait bien d'un centre de supervision urbain, avec du personnel pour surveiller les écrans 24h/24.

L'article de presse indique en effet que « la Ville envisage la mise en place d'un centre de supervision urbain, comprenant un centre regroupant sur écrans toutes les images filmées 24h/24 par les caméras. L'idée est de pouvoir surveiller en direct les faits qui se passent sur la ville, explique Pierre Lefebvre. Ce centre est prévu dans le courant de l'année prochaine et sera installé dans les locaux de la police municipale. Nous allons aménager l'appartement que la Ville vient d'acquérir, qui se trouve au-dessus des locaux, pour y installer ce CSU, confie l'élu. » Nous sommes donc très surpris d'apprendre une telle décision par la presse.

Il s'agit de votre décision et vous savez que nous ne la partageons pas. Toutefois, ce sujet aurait au moins mérité un débat en Conseil municipal, dans lequel vous seriez certes ressorti vainqueurs, puisque vous êtes majoritaires, mais dans lequel aussi l'opposition aurait pu s'exprimer. Bref, je trouve quelque peu cavalier de découvrir ce genre d'information dans la presse. »

Françoise BESSON souligne :

« J'aimerais intervenir sur le sentiment d'insécurité que nous connaissons actuellement. La mise en place d'une équipe cynophile n'est pas la seule réponse. En effet, la lutte contre le sentiment d'insécurité et le repli sur soi passent également par la mise en place d'actions de prévention, d'éducation et de solidarité, développées aussi par les associations et les maisons de quartier. »

Pierre LEFEBVRE répond :

« Les propos que j'ai tenus dans la presse ont été quelque peu tronqués, car je n'ai jamais parlé d'une présence de personnel 24h/24. J'ai uniquement évoqué ces horaires en cas de manifestation ou de phénomènes de délinquance particuliers sur la place Napoléon ou ailleurs. Je rappelle effectivement que nous sommes en état d'urgence. D'autre part, l'équipe cynophile permettra aussi d'assurer la tranquillité des citoyens, sans compter que nous avons besoin de chiens pour la délinquance liée au trafic de stupéfiants. Enfin, nous savons qu'un chien va beaucoup plus vite qu'un homme en cas de fuite. »

Joël SOULARD :

« J'entends ce que vous dites et je rappelle que nous voterons cette délibération. Cependant, si la presse écrit certaines choses que vous n'avez pas dites, il faut alors demander un démenti. »

Guy BATIOU :

« Je reste encore très sceptique au sujet de la vidéosurveillance, car ce n'est pas un moyen de prévention. De plus, ce système n'empêche pas forcément les délinquants de commettre des actes. Or, ce type de dispositif est toujours présenté comme un système permettant de lutter contre le sentiment d'insécurité, ce qui, dans les faits, est rarement le cas. S'il est peut-être utile d'avoir des caméras dans les moyens de transports par exemple, je ne pense pas pour autant qu'il faille systématiquement présenter ce type de dispositif comme un moyen de lutte contre le sentiment d'insécurité. »

Pierre LEFEBVRE :

« Je vous comprends bien. Néanmoins, il est aussi utile d'avoir des images en direct en cas d'agression pour intervenir beaucoup plus rapidement. En ce qui concerne le sentiment d'insécurité, il existe effectivement d'autres moyens. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Ville comptera 20 policiers municipaux avant la fin du mandat. Il faut vivre avec son temps. »

Monsieur le Maire :

« Je rappelle qu'il ne s'agit pas de vidéosurveillance, mais de vidéo-protection. Comme vous le savez, un jeune s'est fait lacérer sans raison la figure à coups de cutter sur la place Napoléon il y a quelques mois, durant la nuit. Si des caméras avaient été posées, nous n'aurions certes pas pu éviter l'agression. En revanche, elles auraient peut-être permis d'éviter d'autres incidents de ce type et d'identifier l'agresseur. Par ailleurs, il est aussi très important pour la victime et sa famille que l'agresseur soit arrêté, qu'il paye sa faute et qu'il soit sanctionné.

La mission des seize policiers municipaux actuellement présents sur la ville consiste bien entendu à protéger la population. Toutefois, leur rôle consiste aussi à être au plus près de la population, pour discuter avec les citoyens et identifier au mieux les problèmes qu'ils rencontrent au quotidien. Autrement dit, nous ne sommes pas dans une démarche répressive. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16 COMPTOIR DU POULPE - PROTOCOLE DE RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL COMMERCIAL CONCLU ENTRE LA VILLE ET M. BAUDRY

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

En vue de mettre fin de manière anticipée au bail commercial conclu entre la Ville de La Roche-sur-Yon et la société Le comptoir du Poulpe, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les termes du protocole transactionnel établi à cet effet.

En contrepartie de l'impossibilité pour le gérant de cette société de céder son droit au bail, les parties s'entendent sur le versement par la Ville à la société Le Comptoir du Poulpe d'une indemnité de 186 500 €.

La complète libération des locaux et la remise des clefs à la Ville est fixée au 8 janvier 2018.

Joël SOULARD indique :

« Nous nous abstenons sur cette délibération, non pas parce que nous sommes contre cet accord, mais parce que nous sommes opposés à la suppression de ces commerces. Nous nous en expliquerons d'ailleurs un peu plus tard avec la question des Halles. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

17 PIMENT BLEU - PROTOCOLE DE RESILIATION ANTICIPEE DU BAIL COMMERCIAL

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

En raison des travaux de réaménagement du quartier des Halles, la Ville a donné congé à la société Hallexo exploitant l'enseigne « Piment Bleu », sans offre de renouvellement du bail commercial.

En contrepartie de ce refus de renouvellement, la Ville versera à Madame RICART, gérante de la société Hallexo, une indemnité d'éviction d'un montant de 105 000 € HT.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

18 "BISTROT DU MARCHÉ" 36 RUE DES HALLES - ACQUISITION DU FONDS DE COMMERCE - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LES EPOUX TESSIER

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de la requalification du quartier des Halles, la Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité acquérir le fonds de commerce « Le Bistrot du Marché » appartenant à Monsieur et Madame TESSIER pour un montant de 60 000 euros, valeur estimée par le Service du Domaine. Monsieur et Madame TESSIER étant contraints, en raison de cette acquisition par la Ville, d'interrompre de manière anticipée leur activité, les parties s'entendent pour le versement d'une indemnité de 40 000 euros HT pour départ anticipé à la retraite.

Thierry DE LA CROIX indique :

« Le montant des trois dernières délibérations s'élève à 391 500 euros, alors que vous avez provisionné 493 000 euros, sauf erreur de ma part. J'ose donc espérer qu'il n'y aura pas d'opérations trop importantes par la suite, et que la Ville ne manquera pas de provisions. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

19 BAIL COMMERCIAL AVEC LES EPOUX DUBOIS - LOCAUX 36 RUE DES HALLES ET 2 RUE DE LA POISSONNERIE

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Dans le cadre des travaux de la requalification du quartier des Halles et du prolongement de l'acquisition du fonds de commerce « Le Bistrot du Marché », la Ville de La Roche-sur-Yon a souhaité conclure un bail commercial avec Monsieur André DUBOIS, Madame Christiane DUBOIS et Monsieur Alain DUBOIS, propriétaires du local situé 36 rue des Halles dans lequel est exploité « Le Bistrot du Marché » et du local situé 2 rue de la Poissonnerie actuellement inexploité. Souhaitant regrouper ces deux locaux pour former un espace commercial unique, la Ville souhaite conclure un seul bail commercial avec les consorts DUBOIS.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6 Abstentions : Monsieur Pierre Régnauld, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

20 GESTION PAR VOIE DE CONCESSION DE SERVICES DE LA FOURRIERE VEHICULES - CHOIX DU DELEGATAIRE DU SERVICE - APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Par délibération en date du 7 juin 2016, le Conseil municipal a décidé de lancer une procédure de délégation de service public comme mode de gestion et d'exploitation de la fourrière véhicules. La délégation de service public en cours a été prolongée par voie d'avenant du 30 novembre 2016 jusqu'au 3 janvier 2017 afin de finaliser la procédure de consultation actuelle de renouvellement. Un avis d'appel public à la concurrence a ainsi été transmis le 22 juillet 2016 aux supports de publication. Un seul candidat a remis une proposition : SARL DEPANN'AUTO YONNAY (DAY) - 85000 La Roche-sur-Yon. Monsieur le Maire a suivi l'avis de la commission de délégation de service public et a engagé les négociations avec cette société.

Il est proposé dans ce rapport d'analyse que le contrat de délégation de service public, pour la gestion par voie de concession de services de la fourrière véhicules, soit confié à la SARL DEPANN'AUTO YONNAY (DAY) - 85000 La Roche-sur-Yon, pour une durée de 4 ans, à compter du 4 janvier 2017 jusqu'au 3 janvier 2021.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21 ACQUISITION DE FOURNITURES SCOLAIRES, MATERIEL DIDACTIQUE EDUCATIF ET LIVRES SCOLAIRES - LANCEMENT D'UN APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé au Conseil d'approuver le lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert pour l'acquisition de fournitures scolaires, de matériel didactique éducatif et de livres scolaires, en vue du renouvellement du marché actuel qui arrivera à échéance le 31/03/2017. Cette procédure fera l'objet d'un lot unique et le montant maximum annuel du marché sera de 140 000 € HT. Le marché prendra effet à compter du 1er avril 2017, pour une durée d'un an, reconductible tacitement trois fois, soit pour une durée maximale de quatre ans.

Le Conseil est également appelé à autoriser la signature du marché tel qu'il sera attribué par la Commission d'Appel d'Offres.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS DE MAINTENANCE DES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION ET DES ACCORDS-CADRES
--

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Dans le but de conclure des accords-cadres relatifs aux services de maintenance des bâtiments, il est proposé de constituer un groupement de commandes dont la Ville de La Roche-sur-Yon sera le coordonnateur et qui sera constitué des 3 membres suivants : La Roche-sur-Yon Agglomération, la Ville de la Roche-sur-Yon et le CCAS de La Roche-sur-Yon.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

23 GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE DE VETEMENTS DE TRAVAIL ET D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE - AUTORISATION DE SIGNATURE DE LA CONVENTION

Rapporteur : Madame Anne-Sophie Sarday

Afin de disposer d'accords-cadres à bons de commande pour la fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle, la Ville de La Roche-sur-Yon, La Roche-sur-Yon Agglomération, le Centre Communal d'Action Sociale de La Roche-sur-Yon, la commune de Aubigny-Les Clouzeaux, et la commune de La Ferrière ont décidé de se grouper pour constituer un groupement de commandes, conformément à l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

La Roche-sur-Yon Agglomération est désignée comme coordonnateur du groupement. Il est proposé au Conseil d'approuver la constitution de ce groupement de commandes.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

24 TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE RENOVATION, DE GROSSES REPARATIONS ET D'ENTRETIEN DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX - RESILIATION DU MARCHÉ A BONS DE COMMANDE LOT N° 2 : CLOISONS - DOUBLAGE - ISOLATION - PLAFOND SUSPENDUS

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Par jugement du 2 novembre 2016, le Tribunal de Commerce de La Roche-sur-Yon a prononcé la liquidation judiciaire de l'entreprise SELLIER, et désigné Maître Marcel PELLETIER, à La Roche-sur-Yon, en qualité de liquidateur judiciaire de cette entreprise. La présente délibération a pour objet la résiliation du marché passé avec cette entreprise dans le cadre de marchés à bons de commande.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

25 FOURNITURE DE MATERIAUX DE CARRIERE - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour la fourniture de matériaux de carrière, un appel d'offres ouvert a été engagé en vue de conclure un accord-cadre distinct pour chacun des 3 lots composant la consultation.

Suite à leur attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre 2016, le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

Lot 1 : Carrières MOUSSET (85140 Essarts en Bocage) - sans montant minimum ni maximum.

Lot 2 : Carrières MOUSSET (85140 Essarts en Bocage) - sans montant minimum ni maximum.

Lot 3 : TRAINÉAU (85190 Aizenay) - sans montant minimum ni maximum.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26 FOURNITURE D'ENROBES ET D'EMULSION DE BITUME - AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES

Rapporteur : Monsieur Pierre Lefebvre

Pour la fourniture d'enrobés et d'émulsion de bitume, un appel d'offres ouvert a été engagé en vue de conclure un accord-cadre distinct pour chacun des 3 lots composant la consultation.

Suite à leur attribution par la Commission d'Appel d'Offres du 28 novembre 2016, le Conseil municipal est appelé à autoriser la signature de ces marchés.

Lot 1 : ATLANROUTE (85170 Le Poiré-sur-Vie) - sans montant minimum ni maximum.

Lot 2 : COLAS CENTRE OUEST (85180 Château d'Olonne) - sans montant minimum ni maximum.

Lot 3 : LIANTS ROUTIERS VENDEENS (85170 Le Poiré-sur-Vie) - sans montant minimum ni maximum

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

27 LOI NOTRE - MISE EN CONFORMITE DES STATUTS DE LA ROCHE-SUR-YON AGGLOMERATION

Rapporteur : Monsieur Luc Bouard

L'article 66 de la loi NOTRe a modifié l'article L 5216-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) en définissant une nouvelle liste des compétences obligatoires et optionnelles à exercer par les communautés d'agglomération, au plus tard à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le Conseil d'agglomération s'est prononcé le 8 novembre dernier sur la mise en conformité des statuts de La Roche-sur-Yon Agglomération avec ces dispositions.

Il est proposé au Conseil d'approuver cette mise à jour des statuts.

Guy BATIOT déclare :

« Mon intervention ne concerne pas la délibération. J'aimerais simplement souligner que les différentes strates entre les collectivités ainsi que le transfert des compétences éloignent de plus en plus l'habitant des centres de décision, sans parler du fait que les Conseils d'agglomération sont élus au suffrage indirect. »

Monsieur le Maire indique qu'il partage cet avis, mais qu'il ne peut malheureusement pas réécrire la loi.

Anita CHARRIEAU : « Je partage également ces propos. »

Monsieur le Maire:

« Effectivement. Il est d'ailleurs probable que les champs d'élection des prochaines municipales connaissent quelques modifications. Je pense en effet qu'il sera difficile de continuer ainsi, avec les Conseillers d'agglomération issus de délégations par fléchage au lieu d'être désignés par une élection directe. Ce principe ne correspond pas à notre conception de la démocratie. En attendant, nous devons nous adapter à la loi, sauf à faire de La Roche-sur-Yon un territoire libre et indépendant. Libre, il l'est, indépendant, pas tout à fait. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

28 ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE DU CENTRE COMMERCIAL BOULEVARD EDISON A LA ROCHE SUR YON - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DE LA VILLE

Rapporteur : Madame Sylvie Durand

Il est proposé de désigner des élus pour représenter la Ville lors des assemblées générales de l'Association Syndicale Libre du Centre Commercial boulevard Edison à La Roche-sur-Yon suite à l'acquisition d'un terrain auprès de la Société "Foncière Chabrières" pour l'implantation de la Maison de Santé Pluri-professionnelle des Forges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

29 STRATEGIE D'AMENAGEMENT DE PIOBETTA - DESIGNATION DE LA SOCIETE OCDL GROUPE GIBOIRE COMME CANDIDAT PRESSENTI A L'ATTRIBUTION FINALE DE L'OPERATION
--

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Par délibération du Conseil municipal en date du 22 septembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le lancement d'une procédure visant à choisir un opérateur qui assurera l'aménagement du site selon la programmation à vocation loisirs détente définie.

A l'issue de cette procédure, il est proposé au Conseil municipal de retenir l'opérateur OCDL Groupe GIBOIRE comme candidat pressenti à l'attribution de l'offre finale et d'autoriser Monsieur le Maire à engager les discussions sur éléments de programme et d'équilibre financiers.

Joël SOULARD déclare :

« Monsieur le Maire, lors du dernier Conseil municipal, vous nous avez annoncé que le dossier d'aménagement du site Piobetta serait présenté aujourd'hui. Une nouvelle fois, nous restons sur notre faim.

Que nous apporte cette délibération dans la connaissance du projet ? Pas grand-chose de nouveau, à part ce que nous supposions déjà, c'est-à-dire que votre dossier a beaucoup de mal à se concrétiser. La présente délibération nous fait le point sur la procédure. Elle nous rappelle que, sur les cinq

candidatures pour la première phase, vous aviez décidé, malgré nos remarques, de ne retenir que trois candidats, alors que vous auriez pu retenir les cinq. Résultat, seulement deux ont remis une offre et, parmi eux, un seul a été au bout de la consultation. Votre choix est donc très limité, voire nul. Pas tout à fait cependant, car vous avez encore la possibilité de tout arrêter, ce qui tournerait au ridicule.

Vous nous demandez ce soir de désigner le groupe Giboire comme candidat pressenti à la cession foncière permettant de réaliser l'opération de requalification du site Piobetta. A part le fait qu'il s'agit du seul candidat restant, aucun élément dans la délibération ne nous permet d'émettre le moindre jugement. Quel est le prix de cession proposé ? Quel est le nombre de logements réalisés ? Quelle est leur typologie – même s'il n'y a pas de chiffres exacts, nous aurions au moins aimé avoir des propositions sur lesquelles vous discuterez avec le promoteur. Quel est le nombre de places de parking dans le projet ? Certaines sont-elles dédiées à du parking public ? Combien et à quel coût de rachat pour la Ville ? Rien de tout cela.

Vous nous annoncez des activités permettant de renforcer les animations nocturnes et le week-end en centre-ville. J'y ai vu une salle de fitness et un spa. Or, nous avons un peu de mal à imaginer ces deux activités comme animations nocturnes. Quant à l'espace Enigme, comme son nom l'indique, cela reste effectivement une énigme. Reste le cinéma, mais je laisserais Madame CHANTECAILLE intervenir plus spécifiquement sur ce sujet.

Nous ne voterons pas favorablement cette délibération, qui de toute façon n'apporte rien au dossier, sauf à prouver que nous sommes encore très loin de l'ouverture du nouveau Piobetta, comme nous sommes encore loin d'un début de travaux. Dommage, Monsieur le Maire, d'avoir annulé la vente au groupe Virgil, que nous avons actée, car nous ne serions pas loin de la fin des travaux. Vous auriez alors pu inaugurer et vous approprier ce projet, qui comprenait un restaurant, des commerces, des locaux de services, des logements privés et sociaux, ainsi qu'un parking public. Bref, tout pour continuer à redynamiser le centre-ville, et participer à la liaison entre le secteur Clemenceau et le quartier des Halles. »

Martine CHANTECAILLE ajoute :

« Cela fait plus d'un an maintenant que nous savons que vous désirez implanter un cinéma à Piobetta. Cela fait aussi plus d'un an que nous vous interpellons en Conseil municipal sur ce sujet.

Dès le mois d'octobre 2015, je vous ai alerté sur l'implantation d'un troisième cinéma, en pointant le danger d'une concurrence mortifère, alors que l'équilibre est aujourd'hui atteint, comme toutes les études du CNC le démontrent clairement. Depuis, les déclarations toujours plus floues les unes que les autres se succèdent, évoquant l'intégration du Concorde à Piobetta, sous une forme ou une autre. Ce flou a d'ailleurs généré des inquiétudes légitimes chez les spectateurs, les salariés et les associations. Nous espérions donc enfin y voir clair aujourd'hui. Or, qu'apprend-on ? Absolument rien de nouveau. Si l'on s'en tient à la délibération, nous savons seulement qu'il y aura un cinéma et qu'il faudra attendre une nouvelle délibération pour connaître le projet précis.

Les schémas qui accompagnent ce rapport sont toutefois plus éloquentes. On y voit quatre salles – nombre confirmé dans l'interview donné par Monsieur Abdallah à un magazine municipal –, dont une grande et trois petites. C'est également le nom de « Cinéville » qui apparaît très clairement sur ce schéma, et non pas le nom « Concorde ».

Par conséquent, nous souhaiterions enfin avoir des réponses très précises aux questions suivantes ; Quelle sera l'indépendance du Concorde dans les murs de Piobetta ? Autrement dit, quel sera le montage final entre le Cinéville et le Concorde ? L'EPCCCY sera-t-il toujours la structure dont le Concorde dépendra ? Sans garanties structurelles, rien ne nous permet aujourd'hui de savoir que nous ne nous trouverons pas, à plus ou moins long terme, devant ce qu'il se passe trop souvent, à savoir la disparition d'une programmation spécifique et autonome.

Si le Concorde doit verser un loyer, à combien l'estimez-vous, compte tenu du prix au mètre carré ? Quel sera donc l'impact financier pour la collectivité, de ce transfert qui n'ajoute aucune salle supplémentaire au Concorde ? Que deviendra enfin le bâtiment actuel du Concorde et avez-vous des projets à ce sujet ?

Monsieur le Maire, le choix que vous ferez comme Maire et président de l'EPCCCY sera très important, avant la future prochaine délibération, sans doute définitive. Il est encore temps de décider de ne pas mettre à mal le travail si fructueux mené au sein du Concorde depuis 2008.

Monsieur le Maire, vous tenez apparemment beaucoup à ce que disait Madame THATCHER. Personnellement, je vous dirais simplement qu'il y a toujours une alternative. Alors, choisissez la bonne. »

Guy BATIOU :

« Vous nous présentez aujourd'hui le projet du groupe Giboire, candidat pressenti pour l'aménagement de l'îlot Piobetta. Plusieurs questions se posent. La délibération précise que : « Le Conseil désigne la société OCDL groupe Giboire comme candidat pressenti ». Or, s'il est pressenti, c'est surtout parce qu'il est le seul restant, car ce qui étonne dans ce dossier est l'auto-élimination des candidatures.

Parmi les candidats retenus en effet, l'un a renoncé lors de la première phase de dialogue compétitif, et l'autre lors de la deuxième phase. Pouvez-vous nous en préciser les raisons, car, lorsqu'un promoteur se retire en cours de route, c'est parce qu'il estime généralement que les exigences de la collectivité, ou le contexte, remettent en question la viabilité économique du projet ? En l'occurrence, les deux promoteurs qui se sont retirés doutent de leur capacité à commercialiser un tel projet. Qu'est-ce qui a bloqué sur eux, ou sur l'un ou l'autre de ces espaces ? Le spa, le fitness, les espaces de restauration, le logement ou le cinéma ?

La délibération précise de plus que le projet « nécessite encore des adaptations et évolutions, tant d'un point de vue programmatique qu'économique ». Tout cela étonne lorsque le projet de la précédente municipalité avait convaincu plusieurs promoteurs de candidater et donc que celui-ci leur paraissait pertinent. Alors, le problème central n'est-il pas le cinéma ? Les retraits progressifs donnent le sentiment que le projet est difficilement viable et qu'il n'existe aucun espace pour un complexe de cinéma privé, et ce malgré la présence de l'enseigne sur le visuel dans la délibération. D'ailleurs, avez-vous la certitude que Cinéville soit prêt à acheter ce cinéma au groupe Giboire ? Le gestionnaire de Cinéville n'a-t-il pas déjà exprimé ses doutes sur l'opération, sachant que tout le monde sait que l'offre est déjà suffisante en matière de cinéma sur le territoire, sauf à supprimer l'offre existante en centre-ville ?

Le risque est donc que ce projet ne sorte pas de terre avant plusieurs années, voire qu'il soit délaissé, tant que le montage financier n'est pas plus clair. Qu'en est-il de votre volonté réelle, dont dépend visiblement la suite des adaptations avec le groupe Giboire ? Vous affirmez haut et fort que le Concorde a toute sa place à Piobetta. Je pense avoir compris pourquoi. Tout simplement, parce que le Concorde n'est pas la structure porteuse. En effet, c'est bien l'EPCCCY qui porte. C'est pourquoi nous avons demandé, lors de notre question orale du dernier Conseil municipal, quelle était votre position par rapport au maintien de l'EPCCCY. Aussi, dans le cadre de ce futur projet, souhaitez-vous réellement maintenir cet établissement public ? Bref, si le nom de « Concorde » est bien validé, qu'en sera-t-il réellement si la coquille est vide ?

En conclusion, nous voyons bien que le souhait de la Mairie et ses exigences sont primordiaux pour que la réalisation aboutisse, tant sur le plan financier que du projet effectif. Nous ne pourrions nous prononcer que lorsque nous saurons quelle sera la future gestion de ce cinéma, et la politique culturelle qui lui est liée. Quant à nous et à ceux qui accompagnent le cinéma existant, nous pensons qu'il faut maintenir cet établissement public, car le principe actuel et son fonctionnement sont incontournables. Je pense que le promoteur nous suivra sur ce terrain, si vous voulez bien y aller vous aussi évidemment. »

Thierry DE LA CROIX :

« Nous constatons dans ce dossier une certaine continuité dans la vente du patrimoine. Pour autant, cette vente entraînera une perte d'autonomie et de pouvoir de la mairie. D'autre part, nous ne disposons d'aucune donnée financière, telle que le prix de vente, le prix des parkings ou encore le prix du loyer du futur cinéma. C'est d'ailleurs pour ces raisons que nous voterons contre cette délibération.

En outre, qu'en est-il de la mixité sociale des logements ? Si nous savons qu'il s'agira d'appartements de standing, il semble néanmoins tout aussi important de développer une certaine mixité sociale en

centre-ville. Bref, beaucoup d'interrogations qui nécessitent de votre part de nous rassurer et de rassurer les Yonnais. »

Franck POTHIER précise :

« Ce projet n'est pas qu'un simple projet cinéma, puisqu'il compte également des commerces et de l'habitation, avec deux jardins indépendants. La partie nord sera effectivement composée d'une zone d'habitations, avec un secteur fitness et un jardin privatif. Quant au cœur de l'îlot, il accueillera le cinéma. S'agissant de la partie sud, la zone comportera également un jardin, avec un restaurant, un bar et un spa. Deux commerces viennent ensuite compléter cet espace. Enfin, l'îlot sera aussi équipé de deux étages de parkings, avec une partie réservée aux logements et une partie publique. »

Guy BATIOT interroge :

« Je n'avais pas vu que les jardins étaient privatifs. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura aucun accès au public ? »

Franck POTHIER répond :

« Le jardin situé côté nord sera privatif, alors que celui situé devant la place sera ouvert au public. »

Guy BATIOT ajoute :

« J'aimerais que nous nous comprenions bien, car je n'ai pas parlé que du cinéma. Nous ne remettons pas en cause votre capacité à réaliser un beau projet. Nous pensons simplement que la possibilité pour le groupe Giboire, et d'autres sociétés, de répondre favorablement à cet appel d'offres, dépend à mon avis de ce que vous demandez. Or, nous aimerions bien savoir ce que vous demandez. »

Monsieur le Maire déclare :

« Ce que nous demandons figurait dans la délibération de l'année dernière. Celle-ci était très claire. Nous demandions que le projet intègre à la fois du logement de qualité, des espaces verts, des espaces ludiques, un cinéma et un espace de restauration. Nous avons aussi imaginé d'autres idées, telles que l'implantation d'un bowling, d'un spa ou encore d'un *laser game*.

Concrètement, les trois projets comportaient l'ensemble de ces sujets. La première société a abandonné pensant que le bowling était absolument essentiel. Or, il est très difficile de placer ce genre d'équipement au-dessus des parkings compte tenu de la résonnance énorme. La deuxième société s'est quant à elle retirée au vu de la contrainte architecturale, d'autant que nous avons appris de la bouche même du directeur général de la culture que le projet Virgil ne verrait jamais le jour, du fait de certaines constructions placées sur les toits. Enfin, je précise que les trois sociétés avaient quasiment le même programme pour le cinéma.

C'est pour toutes ces raisons que nous vous présentons ce soir une délibération intermédiaire. J'ajoute par ailleurs que le groupe Giboire va investir énormément dans cette opération, tant dans la conception du projet que dans la réalisation des études techniques. Cependant, ce dernier ne pouvait se permettre d'investir des centaines de milliers d'euros dans des études, tant que cette délibération n'était pas passée devant le Conseil municipal.

En ce qui concerne les logements, nous avons demandé des habitations qualitatives, permettant à des Yonnais ou à des personnes venant de l'extérieur de trouver des appartements familiaux en cœur de ville. Pas plus tard que cette semaine, je recevais les banquiers pour leur expliquer nos projets. L'un d'entre eux me dit : « J'arrive avec mes trois enfants et je veux habiter en centre-ville. Or, je ne trouve aucun appartement de cette taille. » Cette personne est donc partie habiter sur une autre commune. Ce genre de situation est relativement désagréable. Bref, nous avons donc besoin d'avoir de grands logements de qualité en centre-ville. De plus, comme des projets de logements sociaux sont également cours dans la rue Foch, et qu'ils toucheront aussi ce programme, nous répondons dans le même temps au thème de la mixité sociale.

S'agissant du spa et des autres équipements, j'ai bien compris que ce sujet n'était pas le plus important pour vous et que tout ce qui se passe depuis quelques jours autour du Concorde dépassait

le projet de Piobetta. J'aimerais donc rappeler quelques éléments. Premièrement, j'adore le détournement de la publicité, car de telles créations prouvent que la publicité est acquise. C'est même la meilleure validation que l'on puisse faire d'une campagne publicitaire. En effet, toutes les campagnes publicitaires souhaiteraient être détournées comme celle-ci l'a été depuis maintenant deux ans. Je remercie d'ailleurs ceux qui ont eu cette idée. On ne peut pas rêver plus grande preuve de réussite.

Deuxièmement, une phrase dans cette publicité affirme que : « La culture à La Roche-sur-Yon égale néant ». Quelle honte ! Voici quelques chiffres. Tout d'abord, le Grand'R a rassemblé 35 000 spectateurs en 2012. Il en a réuni 37 200 en 2016. Quant au Concorde, celui-ci a accueilli 47 111 spectateurs en 2012. Nous sommes aujourd'hui à 60 000. S'agissant du Fif, cet événement a rassemblé 18 000 spectateurs en 2012. Il en avait attiré 17 000 en 2013 et 22 000 en 2016. En ce qui concerne le café de l'été Air'Pop, le lieu a reçu 9 000 personnes en 2012 et 16 300 en 2016.

Autrement dit, ceux qui insultent la politique culturelle de la ville insultent aussi l'ensemble des organisateurs. J'ajoute que le budget consacré à la culture était de 1 906 445 euros en 2012 et qu'il sera de 2 267 569 euros en 2017. Ne soutenons-nous pas la culture ? Par ailleurs, demandez à ces créateurs de spectacles s'ils n'ont jamais eu autant de liberté pour organiser leurs productions et les mettre en valeur, ni autant de moyens. Aussi, ceux qui se permettent d'insulter ceux qui travaillent au quotidien pour la culture à La Roche-sur-Yon feraient mieux de regarder les chiffres et de se porter vers ceux qui produisent la culture. Ils analyseraient davantage la portée de leurs paroles. Un peu d'introspection et d'humilité permettraient sans doute d'avancer un peu plus tranquillement pour l'ensemble de la ville.

En définitive, je n'ai pas du tout l'impression que la culture soit délaissée à La Roche-sur-Yon. J'ai même l'impression que c'est avec un grand sourire qu'elle revient vivre ces moments exceptionnels au sein de la ville. Vous connaissez le Concorde, tout comme le Grand'R et sa maxime d'Antoine Tchekhov affirmant : « Il faut des formes nouvelles ». Certes, certains peuvent toujours rester immobiles dans leurs certitudes, sans imaginer que ce qu'ils vivent peut aussi être vécu par un plus grand nombre. Personnellement, mon ambition et celle de la municipalité consistent à proposer une offre culturelle totale à l'ensemble des Yonnais. J'aimerais qu'elle ne soit plus réservée à quelques-uns, qui s'octroient la possibilité de donner des leçons à tous les autres, au nom d'on ne sait trop quoi.

Pour ce qui est de l'EPCCCY, dont je suis le président, je rappelle que cette structure a été créée avec trois communes, alors qu'il était possible à l'époque d'en faire participer quinze. J'ajoute que sa spécificité n'est pas uniquement de gérer le Concorde. Sa vocation est bien plus importante, puisqu'elle consiste aussi à offrir une culture cinématographique à l'ensemble des agglomérations yonnaises, avec une véritable vision du cinéma, en allant à la rencontre des acteurs, des producteurs et des réalisateurs. Le Concorde n'est donc qu'une infime partie de la mission de l'EPCCCY. Arrêtez de résumer les choses. Oui, l'EPCCCY a une mission à accomplir et oui, il l'accomplira avec encore plus d'administrateurs et avec la participation d'autres communes. Voilà ma volonté. Par conséquent, nous allons inclure toutes les communes de l'agglomération qui voudront participer à cette aventure dans l'EPCCCY.

S'agissant du Concorde en lui-même, je rappelle que cette structure cinématographique propose un véritable cinéma, et une production d'œuvres qui ne peuvent être diffusées partout. C'est pour cette raison que la Concorde bénéficie d'un fort soutien de la municipalité. Il est donc évident que nous allons poursuivre ce soutien, tout comme nous continuerons d'accompagner le cinéma d'art et essai. Cessez de hurler avec les loups et laissez les gens travailler sur les projets. Qu'est-ce qui vous importe au fond ? Que le plus grand nombre s'approprie le cinéma et que l'offre culturelle cinématographique – qui est l'ambition de l'EPCCCY – soit offerte à tous, ou d'avoir la mainmise sur deux salles ? Quel est votre projet ? Pour nous, c'est que le cinéma, y compris l'art et essai, soit offert à tous, avec la plus grande vision possible pour l'ensemble des agglomérations yonnaises. Et c'est ce que nous allons faire.

Madame CHANTECAILLE, vous me demandez en permanence si la gestion dépendra du Cinéville ou d'un autre opérateur de l'EPCCCY. Aujourd'hui, laissons les travailleurs travailler. Je veux que l'EPCCCY soit présent au cœur du système pour poursuivre son travail de programmation et de vulgarisation du cinéma, y compris du cinéma qui dépasse le grand public. Voilà ce que je veux. Si ensuite les moyens des uns et des autres permettent d'orienter l'ensemble sur l'EPCCCY, pourquoi pas ? Si nous avons besoin de faire un partenariat public-privé, pourquoi pas ? Pourquoi voudriez-

vous que nous ne conservions pas l'ensemble des possibilités ouvertes ? Pour faire plaisir à quelques-uns au détriment du plus grand nombre ?

Bref, la culture cinématographique n'est pas réservée à quelques-uns. Elle doit être offerte à tous. Je tire d'ailleurs un énorme coup de chapeau à Paolo Moretti, qui, malgré toutes les pressions, continue de faire parfaitement son travail. Sa mission de service public ne doit pas s'arrêter pas à un cadre figé. Sa mission est aussi de faire du cinéma de plein air à travers l'ensemble de l'agglomération, ou encore de projeter des films dans les écoles, en expliquant aux enfants la manière dont ils ont été réalisés et avec quels moyens, en tenant compte de la vision de l'auteur et de l'interprétation des acteurs. Voilà ce qui compte.

Oui, le Concorde doit intégrer cette structure cinématographique. C'est d'ailleurs ce que nous avons demandé au promoteur. L'EPCCCY est-il capable d'en assurer seul la production et l'exploitation totale ou aura-t-il besoin d'un partenaire ? Laissons le promoteur et l'EPCCCY en décider. Voilà ce que je tenais à vous dire. Enfin, j'ai bien évidemment acheté le badge « Touche pas à mon Concorde ». Pour le clin d'œil, la droite yonnaise avait également sorti le même badge pour la place Napoléon, sur lequel il était écrit « Touche pas à ma place Nap ». Vous avez résisté et vous avez réalisé cette place, qui est aujourd'hui une réussite. Nous pouvons présager que nous en ferons de même. »

Anita CHARRIEAU :

« Pour revenir sur le contenu de cette délibération, que ce projet soit réalisé par Giboire ou par Virgil revient à peu près au même en ce qui me concerne. En revanche, il est écrit que tout ce qui relèvera du service public sera repris et racheté par la collectivité. Pouvez-vous nous indiquer ce qui sera considéré dans le domaine du service public et la manière dont les choses seront négociées ? La délibération stipule en effet pour les parkings « vente en état futur d'achèvement ». Autrement dit, la société Giboire fera-t-elle la même culbute que ce que proposait l'entreprise Virgil ou pas ? Voilà mes interrogations. »

Monsieur le Maire :

« La réponse à ces questions viendra dans les prochains mois. Aujourd'hui, la Ville va tout simplement continuer de travailler avec l'ensemble des acteurs concernés, qu'il s'agisse aussi bien de Giboire, de Paolo MORETTI, de l'EPCCCY ou d'ORYON ainsi que des services des finances et de l'urbanisme. Nous vous demandons ce soir de valider un programme et le promoteur avec lequel nous allons travailler. »

Guy BATIOU :

« Encore une fois, je reste perplexe suite à vos propos, lorsque vous nous demandez ce qu'est notre projet ou lorsque vous parlez de mainmise sur quelque chose. Cela s'adressait-il à nous, car, pour avoir participé aux travaux du Concorde avec les associations et les collectifs, nos actions étaient tout sauf une « mainmise ». Les associations n'ont aucun pouvoir et il s'agit uniquement d'un travail collectif. Preuve en est d'ailleurs que le nombre d'entrées ne cesse d'augmenter, car ces dernières arrivent à attirer un nouveau public. J'aimerais donc savoir si vous vous adressez à nous lorsque vous parlez de mainmise. »

Monsieur le Maire :

« Je m'adresse à ceux qui critiquent gratuitement pour critiquer un projet qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'ont pas pris le temps d'étudier. »

Guy BATIOU :

« Dans ce cas, j'espère vous avoir montré ce soir que nous ne faisons pas que critiquer pour critiquer. Je constate par ailleurs qu'il existe une véritable divergence de fond, lorsque vous parlez de partenariat public-privé. Quelle est votre volonté ? Voulez-vous véritablement maintenir un fonctionnement du type associatif ? Vous êtes le président de l'EPCCCY. Comment voulez-vous que nous ayons la mainmise sur cette structure ? Je n'arrive pas à comprendre. »

Martine CHANTECAILLE :

« Entendre parler de logements de qualité n'est pas la même chose que des logements de standing, car les logements sociaux peuvent aussi être qualitatifs. S'agissant du cinéma, le Concorde est déjà un outil dédié au cinéma pour tous. Il est donc relativement pénible d'entendre des clivages artificiels entre ce qui serait populaire et ce qui serait élitiste. Certains chercheurs parlent d'ailleurs d'une « censure par le populaire », et de ceux qui ne veulent pas reconnaître le travail qu'ils ne s'attendent pas à voir. Encore une fois, le Concorde est un outil de cinéma pour tous. Certes, il aura fallu du temps pour qu'il trouve sa place et que le travail d'éducation à l'image ait lieu. Je rappelle qu'il n'existait rien en 2008. Nous assumons cela et nous en sommes fiers. »

Monsieur BOUARD, la gestion n'est pas une chose neutre. Aucun privé n'aurait fait cela. Il s'agissait d'une volonté politique. Or, cette volonté n'était pas celle de l'ingérence. Cette volonté consistait à laisser l'autonomie au directeur et à lui permettre de travailler avec le tissu local et les associations. Les Ciné-goûters sont un événement populaire, tout comme les Ciné-petits-déjeuners. Par conséquent, ne caricaturons pas le débat. Nous posons simplement des questions normales, parce que le choix de la gestion n'est absolument pas neutre. »

Monsieur le Maire :

« Lorsque je parlais de standing, il n'était pas question de niveau social. Vous utilisez le mot standing comme s'il s'agissait d'une valorisation unique. Il peut s'agir d'un standing très haut, comme il peut s'agir d'un standing très bas. Si vous voulez utiliser les bons mots, celui-ci n'est pas le bon. »

En ce qui concerne le cinéma, je viens de m'exprimer très largement sur le sujet et je ne vois pas ce que je pourrais vous dire de plus. Vous connaissez maintenant ma position. Celle-ci est ferme, nette et très claire. Chacun doit aujourd'hui travailler en apportant sa pierre à l'édifice pour trouver la meilleure articulation. »

Joël SOULARD :

« Vous venez de faire une très longue et très belle intervention, sauf que vous n'avez répondu à aucune des questions posées. Je pense d'ailleurs que je vais répondre à votre place, car il faut bien dire les choses. En ce qui concerne les parkings, rien n'était inscrit au PPI de l'année dernière. D'ailleurs, nous vous en avons fait la remarque. Nous vous avons même dit que, si vous aviez un projet de parking public sur Piobetta, il faudrait le payer. Autrement dit, il ne faut pas nous faire croire que tout est en discussion. Non. Si les choses avançaient, vous ne voulez pas les révéler. »

Par exemple, les parkings figurent bien dans ce projet, puisque vous les avez budgétisés. A l'inverse, vous n'avez rien budgétisé sur le cinéma, ce qui signifie qu'il n'y aura absolument aucun soutien de la puissance publique. Voilà ce que cela signifie. En effet, s'il existait un minimum de soutien public pour ce cinéma, il figurerait dans le PPI. C'est un choix que vous faites. Quoi qu'il en soit, ne dites pas tout et son contraire, sans répondre aux questions. Preuve en est que vous nous parlez de trois projets, alors que la délibération indique qu'un des candidats n'a pas déposé de projet dès la première phase. En somme, vous avez eu connaissance du projet, mais il ne l'a pas déposé ? »

Monsieur le Maire :

« Monsieur SOULARD, vous êtes responsable au nom de votre groupe de l'analyse d'un PPI. Or, je rappelle qu'un PPI est toujours évolutif. Encore une fois, je me suis largement exprimé et j'ai répondu à vos questions. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Anita Charrieau

30 ILOT BRANLY OUEST (BRANLY A) - APPEL A PROJET RESTREINT POUR LE CHOIX D'UN PROMOTEUR IMMOBILIER EN VUE DE LA CONSTRUCTION, DE LA COMMERCIALISATION ET DE LA GESTION D'UN PROGRAMME DE LOGEMENTS COLLECTIFS - DESIGNATION DU PROMOTEUR

Rapporteur : Madame Françoise Raynaud

Dans le cadre du protocole foncier contracté à l'échelle du programme ANRU, le foncier dit "Branly A" (5 846 m²) est destiné à accueillir de la promotion immobilière privée dans un objectif de mixité sociale sur le quartier.

Pour ce faire, la Ville de La Roche-sur-Yon a lancé, en avril 2016, un appel à projet restreint destiné à désigner un opérateur, sur la base d'un cahier des charges, qui réalisera une opération de promotion immobilière privée. Cette consultation s'inscrit hors du cadre réglementaire des marchés publics et vise à la cession du site par la Ville à un opérateur privé qui réalisera l'opération pour laquelle il aura été désigné.

A l'issue de la procédure, il est décidé de retenir la société PROCIVIS et son projet.

Thierry DE LA CROIX intervient :

« Ce projet est très intéressant. Toutefois, j'aimerais revenir sur le thème de la mixité sociale, qui apparemment vous est cher. Lorsque je vois un prix de vente de 2 600 euros le mètre carré, je pense que ce genre de tarif va automatiquement éloigner une frange de la population. S'agissant des activités économiques par ailleurs, je rappelle que la zone de Bacqua rencontre de grosses difficultés pour vendre des locaux en rez-de-chaussée. Je crains donc que nous rencontrions les mêmes problématiques sur l'ilot Branly ouest. »

Françoise RAYNAUD précise :

« Vous avez tout à fait raison. C'est pourquoi nous nous donnons simplement la possibilité de proposer ce type d'offre. Dans le cas où le promoteur n'arriverait pas à vendre ces espaces, ceux-ci seront alors transformés en logements. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

31 AMENAGEMENT DES ESPACES PUBLICS DU QUARTIER DES HALLES - VALIDATION DES ETUDES D'AVANT-PROJET

Rapporteur : Monsieur Franck Pothier

Franck POTHIER fait l'intervention suivante :

« Par délibération du 8 décembre 2015, le Conseil municipal s'est prononcé sur le programme concernant l'aménagement des espaces publics du quartier des Halles. Le marché de maîtrise d'œuvre a été signé avec l'équipe de maîtrise d'œuvre Enet Dolowy (co-traitant EGIS), suite à une procédure négociée.

L'attractivité commerciale du cœur de ville participe à la dynamique socioéconomique de La Roche-sur-Yon. Elle façonne également son identité, celle d'une ville active, solide et animée.

Le projet cherche à traduire les valeurs qui font la singularité et la richesse de ce territoire, dans le projet urbain et d'aménagement. Les aménagements sobres et flexibles sont ainsi privilégiés, avec un revêtement de sol unifié facilitant la lecture et l'identification du cœur commerçant, complété par des matériaux faisant référence aux différents lieux (pavés, granits), en rappel de la place de la Vieille horloge ou du dallage spécifique de l'Agora. Un travail fin sur le végétal, élément identitaire du quartier, sera également effectué.

Le projet propose d'imposer la grande place de Halles comme une pièce maîtresse dans la lecture territoriale et de révéler sa position de lien et de trait d'union, entre le Pentagone, la place Napoléon et

le cœur historique de la place de la Vieille horloge, tout en y intégrant la vallée de l'Yon. Le parti pris d'aménagement s'attache ainsi à rendre perceptible cette dualité urbaine et géographique, à travers une accroche au quartier de la Vieille horloge – marquée par un travail sur les composantes minérales –, et une mise en valeur de l'église Saint-Louis, dont le jardin écrin devient le lien entre la place Napoléon et la place Albert 1^{er}. Enfin, un travail d'ambiance, mettant en réseau les différentes entités paysagères du site (vallée de l'Yon, place Napoléon et place Albert 1^{er}) sera également réalisé pour affirmer l'identité de quartier, grâce à l'introduction de nouvelles composantes minérales, végétales et de mobilier.

L'aménagement proposé adoucit la topographie contraignante, et hiérarchise les parcours de manière intuitive, pour permettre aux piétons chalandes d'appivoiser facilement les lieux. La fluidité des déplacements piétons sera ainsi affirmée (adoucissement des affranchissements, création de rampes PMR, structuration des flux piétons dans les rues et le long des cours commerçants). Les rues commerçantes seront caractérisées par des bandes actives centrales de trame urbaine, soulignant les éclairages, les bancs, et les appuis vélos, et libérant de fait les vitrines.

La grande place des Halles, flexible et évolutive, réintroduit un espace disponible pour accueillir librement de grandes manifestations, des installations périodiques et de l'événementiel, tout en restant propice aux usages quotidiens des Yonnais.

L'Agora, faisant écho à la notion symbolique du cœur de la ville, constitue l'épicentre du projet. Lieu identitaire et identifiable par son dessin au sol et ses matériaux, il représente un point de rencontre et un repère urbain rayonnant sur toute la grande place. Cette pièce majeure de l'esplanade du marché, recouvrant toute la dalle, offre un espace d'accueil pour l'événementiel commercial et culturel.

En pourtour de la place, la création d'un espace piéton généreux dégage les pieds de façade, facilite les accès aux commerces et autorise l'installation des terrasses et du marché couvert. Ces cours font la part belle aux déambulations et mettent les vitrines en valeur. La façade du marché couvert est laissée dégagée pour offrir un espace d'expression à l'architecture de l'extension, qui devra constituer le principal élément d'appel de l'entrée du marché.

Pour mémoire, l'enveloppe financière prévisionnelle retenue pour les travaux (hors options), et sur la base du programme fixé par le maître d'ouvrage, était de 3.5 millions d'euros H.T. Le forfait provisoire de rémunération de l'équipe de maîtrise d'œuvre a été arrêté à 292 950 euros H.T., comprenant la mission de base et la mission OPC.

L'équipe de maîtrise d'œuvre a remis les études d'avant-projet (AVP). Après analyse, ce dossier est conforme au programme de l'opération. Toutefois, le coût prévisionnel des travaux étant légèrement supérieur au coût d'objectif, des ajustements ont dû être opérés, sachant que la création d'une seule fontaine, place du 8 mai 1945, reste maintenue, conformément au programme. Les sanisettes existantes seront transférées sur l'avenue Charles-de-Gaulle, un habillage bois étant prévu à cette occasion.

Par ailleurs, les options suivantes seront introduites dans les marchés de travaux :

- Pavés granits, en remplacement des zones en enrobés, rue Malesherbes ;
- Bétons érodés, en remplacement des bétons micro-désactivés ;
- Pavés granits, rue de la Poissonnerie sud, en remplacement du béton micro-désactivé ;
- Caniveaux en pierres, en remplacement de caniveaux en pierres reconstitués ;
- Bandes pavées en pierres en pied de bâti, en remplacement du béton micro-désactivé ;
- Aires de jeux en renforcement des assises au droit de la future surface commerciale.

Les études d'avant-projet livrées par le maître d'œuvre, sur la base des ajustements précités, présentent des estimations définitives du coût prévisionnel des travaux, d'un montant de 3 666 683.02 euros HT.

Après approbation de l'estimation du coût prévisionnel des travaux, le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre sera arrêté par avenant, conformément à l'article D4 de l'acte d'engagement et aux dispositions de la loi. Cet avenant sera conclu dans le cadre de la délégation permanente accordée à Monsieur le Maire. »

Monsieur le Maire :

« Vous avez à l'écran la représentation du marché tel qu'il existe aujourd'hui, ainsi que l'ensemble des rues qui seront travaillées dans ce projet, à savoir la rue des Halles, la rue Paul Baudry, la rue Guillemet, la rue de la Poissonnerie, le passage des Jardiniers, la rue Malesherbes, la place du 8 mai 1945 et la rue Sadi Carnot. Toutes ces rues tourneront autour de la place du marché, qui retrouvera ainsi son aspect de place et d'accueil.

La place du 8 mai 1945 comportera un espace de flânerie et de repos. Elle gagnera donc en tranquillité par rapport à ce qu'elle est aujourd'hui. Cette place offrira à chaque passant la possibilité de se poser, de discuter et de vivre sa ville paisiblement.

Les centres de la rue des Halles et de la rue Guillemet intégreront une trame verte. Ces voies seront suffisamment larges pour laisser le passage aux pompiers et aux livraisons. Elles permettront également aux commerçants de sortir leurs étals, ce qui donnera là aussi à chacun la possibilité de vivre sa rue. Imaginez ces rues un jour de printemps, avec du soleil et des habitants qui font leurs courses. Imaginez ces rues un jour d'hiver, avec des habitants assis sur les bancs, en train de refaire la vie autour d'un vin chaud. Imaginez ces rues en été, à l'ombre des arbres, avec des habitants discutant tranquillement avec leurs amis, en attendant de faire leurs courses. Voilà la philosophie de ce projet.

Lorsque vous vous trouverez devant l'office du tourisme, la place s'ouvrira devant vous. Elle sera aménagée pour les PMR et comportera des bancs, ainsi qu'un sol qualitatif, permettant là encore de vivre sa ville tranquillement. En ce qui concerne la circulation enfin, certaines rues pourront être fermées pour laisser la place aux piétons. »

Pierre REGNAULT :

« Si je lis bien la délibération, il s'agit là d'une étude d'avant-projet. Certes, nous sommes pour l'amélioration de la qualité urbaine des rues et des espaces publics. Nous sommes d'accord. Pour autant, nous ne voterons pas ce projet, qui, tant sur la forme que sur le fond, ne correspond pas aux besoins de la ville, sans compter qu'il engage de lourdes dépenses.

S'agissant de la forme, depuis le début de votre mandat, vous affirmez concerter et écouter énormément les besoins des gens. Je constate quand même que certains membres du comité d'accompagnement, que vous avez mis en place, sont désabusés, car ils sont informés au dernier moment et sont consultés sur des sujets annexes ou à des heures ne leur permettant pas de participer à ces réunions.

Concernant les Halles, 24 commerçants ont accepté de répondre positivement à votre attente pour être regroupés au sous-sol et ouvrir notamment le dimanche.

Or, selon mes informations, seuls huit étaient franchement pour votre projet, les autres ayant accepté contraints et forcés. Si l'on ajoute ceux qui ont refusé d'être sur le parvis, cela signifie que seuls 15 % des commerçants vous suivent réellement.

Concernant les avancées des commerces, que vous voulez faire abattre dans le quartier, à part celle du Bistrot du marché, c'est plutôt une levée de boucliers, que je peux comprendre. Quand un commerçant reçoit la visite de huissiers pour lui confirmer que sa vitrine sera démolie, cela 24 heures après en avoir été informé par la mairie, il peut estimer à juste titre ne pas avoir les moyens de défendre son point de vue. Il n'est donc pas étonnant qu'une pétition circule sur ce sujet.

Concernant les Yonnais eux-mêmes, je n'oublie pas vos sondages par Internet, avec une centaine de réponses, et quelques rencontres aux Halles. Je trouve cela « un peu court » en matière de concertation et de consensus. Je vous donne néanmoins un bon point : depuis quelques temps, vous ne vous vantez plus d'être meilleur que nous dans ce domaine. C'est mieux, car cela ferait rire beaucoup de Yonnais.

Sur le fond, je n'oublie pas le devenir des cinq commerces, situés dans un ensemble de 2 000 mètres carrés, qui disparaîtront au nord de cet espace. Drôle de façon de renforcer le tissu commercial en détruisant ce qui marche. Sur cet ensemble, seul un commerce sur les quatre, situé rue de la

Poissonnerie, continuera d'exister – Le piment bleu –, probablement rue des Halles, dans un local que, semble-t-il, vous connaissez bien.

Ce Conseil a acté la disparition du Comptoir du poulpe, commerce de qualité offrant une gamme de produits que l'on ne retrouve pas ailleurs en ville. Vous allez donc supprimer un commerce qui aurait souhaité poursuivre un peu plus longtemps, pour pouvoir le transmettre au mieux de ses intérêts, au moment de la retraite des gérants. C'est raté. Quant au U-Express, il sera amené à diminuer sa surface de plus d'un tiers. Par ailleurs, vous n'ignorez pas que les systèmes de livraison de ce magasin seront beaucoup plus complexes et qu'ils perturberont sans doute la tranquillité de l'hôtel de la Vendée. Vous avez certainement eu un débat sur ce sujet.

Vous êtes satisfait d'annoncer l'arrivée de nouveaux commerces. Nous aussi. Nul doute que la baisse des loyers, que nous avons votée sur votre proposition et que nous approuvons, ainsi que la nouvelle attractivité du centre-ville, y sont pour quelque chose. Mais s'installer maintenant, juste avant les travaux des rues et des espaces publics, peut être problématique pour eux. Cela risquerait de fragiliser leur installation, période que vous savez forcément délicate. Vous allez sans doute, lors des travaux de voirie, mettre en place, comme nous l'avions fait, des indemnités accélérées par une commission présidée par un juge du Tribunal administratif, pour indemniser ces commerçants de leur baisse de chiffre d'affaires. Leur avez-vous annoncé que, pour y prétendre, il faut prouver une baisse d'activité par rapport à l'année précédente, ce qu'ils ne pourront pas faire, puisqu'ils arrivent tout juste ? Au final, ils ne pourront donc pas être indemnisés.

Tout cela pour libérer une place qui, malgré le fait qu'elle ne soit pas à niveau, offrira, c'est vrai, un espace d'animation qualitatif. Toutefois, celui-ci risque tout de même d'être limité, contrairement aux jardins de la mairie, ou aux Cafés de l'été, qui eux peuvent s'y dérouler sans problème, du fait qu'il n'existe aucune habitation à proximité. Cela n'est pas le cas pour cet espace et si les habitants du quartier pourront être intéressés par quelques animations en journée, ils auront peut-être plus de mal à les accepter si elles sont trop fréquentes ou si elles se déroulent en soirée. Mais, si je comprends bien le timing, qui d'ailleurs prend du retard, cette question n'apparaîtra sans doute que lors du prochain mandat.

Revenons justement au marché, qui lui aussi risque d'être fragilisé par votre projet. Les travaux, forcément perturbants pour les clients, vont se dérouler au moment même où se développe sur la ville en périphérie une nouvelle offre de produits frais et de produits locaux, qui rencontre d'ailleurs un certain succès. Je peux citer « Ma production locale », les deux « Biocop », « Les vergers de Vendée » et d'autres projets qui semblent sur le point de naître. Certains exposants actuels et futurs s'en inquiètent, et ne rejettent d'ailleurs pas l'idée d'aller voir autre part, forcément au détriment du marché à venir. Si le marché bio du dimanche est une bonne idée, que nous avons également approuvée, l'ouverture des Halles ce même jour sera concurrente avec ce petit marché en termes de clients, comme de commerçants, ce qui risque de les tuer définitivement.

Oui, il fallait faire quelque chose pour ce quartier. Oui, nous approuvons la baisse temporaire des loyers et l'action auprès des propriétaires, pour agir en ce sens et dans la durée – ce que nous avons commencé à faire. Oui, nous sommes pour une rénovation des espaces publics de qualité et des rues environnantes. Nous aurions également approuvé qu'un investissement de haut niveau soit fait dans la réhabilitation et la restructuration des îlots d'habitat, pour densifier celui-ci et faire venir une nouvelle population. Nous ne pouvons donc pas cautionner ce projet global, qui risque en plus de fragiliser le marché et peut-être de le tuer durablement, ce que nous ne souhaitons pas. Donc oui aux beaux espaces publics, et non à votre projet global, que nous ne voterons pas. »

Guy BATIOU :

« Sans reprendre tout le débat sur les Halles, le fait de retrouver la place telle qu'elle existait auparavant ne nous déplaît pas. En revanche, je constate que les montants de ce projet commencent à augmenter par rapport à ce que nous avons voté au cours des premiers budgets. J'aimerais donc comprendre pourquoi, car je crains que les budgets soient beaucoup plus importants que ceux initialement prévus, qui, de mémoire, étaient environ de 8 millions d'euros. Or, nous sommes largement au-dessus de ce montant. D'autre part – et je réitère ce que nous disons depuis le début de cette opération –, l'équilibre entre la périphérie et le centre-ville passe aussi par la remise en cause de la place prépondérante de la voiture. Nous ne réussirons pas le lien entre le centre-ville Clémenceau et les Halles tant qu'il y aura un rond-point sur la place Napoléon. Il faut absolument y penser, d'autant

que la pollution des villes devient de plus en plus prégnante. Il faut anticiper ce problème, car l'attrait des villes du futur passera aussi par le fait de respirer un air sain. J'en suis convaincu. »

Monsieur le Maire :

« Contrairement à ce que vous dites, ce projet a été très largement partagé. Aucun projet n'a d'ailleurs suscité autant de réunions publiques et de concertations, avec autant d'approbations. Lorsque je discute avec la population, je constate que ce projet trouve véritablement sa place. Vous avez raison sur un point : les commerçants qui arrivent aujourd'hui se fragilisent sans doute pour les années à venir. Néanmoins, ils croient tellement à ce projet qu'ils ne veulent pas laisser leur place. Ils se disent qu'il faut y aller maintenant, car il n'y aura plus de place dans deux ans. Le fait que Le piment bleu retrouve sa place dans un local – que je connais bien effectivement – situé rue des Halles, est une bonne chose, car ce commerce de qualité redonnera une véritable vie à cette zone. Il amènera donc un plus dans cette rue des Halles. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

37 voix POUR

6 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnault, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel

2 ABSTENTIONS : Monsieur Guy Batiot, Madame Françoise Besson

(Renumérotation des dossiers par rapport à l'ordre du jour à partir du n° 32 suite au retrait du dossier « Réhabilitation des bâtiments du parvis des Halles » en séance.)

32 MODIFICATIONS DE DOMANIALITE - LANCEMENT D'UNE ENQUETE PUBLIQUE CONJOINTE PREALABLEMENT AU CLASSEMENT ET DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le Conseil municipal est appelé à approuver le lancement d'une procédure d'enquête publique conjointe préalable au classement dans le domaine public des espaces communs du lotissement "Les Alisiers" dont les travaux sont terminés et conformes aux exigences techniques de la collectivité, et au déclassement de portions du domaine public de la rue Calatayud en vue de sa cession et de la rue de la Poissonnerie en vue de son aménagement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

33 LANCEMENT DE DEUX APPELS A PROMOTEURS RUE SALENGRO ET RUE DE LA REPUBLIQUE - MODALITES DE CONSULTATION
--

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Dans le cadre de sa politique de rationalisation de son patrimoine, la Ville procède à des cessions de biens immobiliers désaffectés sous forme de vente directe ou par l'intermédiaire de procédures d'appel à promoteurs en fonction des enjeux poursuivis.

La Ville souhaite lancer deux procédures d'appel à promoteurs sur les sites "République" et "Salengro" dont les modalités sont soumises à l'approbation du Conseil municipal.

Thierry De la CROIX remarque :

« Vous présentez une délibération contenant deux projets. Si le deuxième ne pose aucun problème, le premier soulève deux points de notre part. Vous disposez d'un bâtiment remarquable, rue de la République, ainsi qu'un bâtiment d'intérêt patrimonial. Or, le règlement intérieur de l'Avap prévoit des clauses quant à sa démolition et à sa finalité, en cas de démolition. Pour autant, il me semble que la démolition est impossible sur les bâtiments remarquables. Il en est de même pour le bâtiment d'intérêt patrimonial, avec toutefois certaines particularités.

A ce jour, l'Avap n'est pas encore intervenue. Comment comptez-vous lancer un projet immobilier, sans respecter ce règlement ? D'autre part, je regrette que deux projets totalement différents soient présentés au sein d'une même délibération, ce qui nous amènera hélas à voter contre, alors que nous sommes d'accord sur le deuxième projet. »

Joël SOULARD déclare :

« Nous voterons pour cette délibération, car cela fait déjà plusieurs années que les ilots et les acquisitions sont déjà prévus. Par ailleurs, pour la bonne tenue et l'intérêt du Conseil municipal, il n'est pas obligatoire de lire l'intégralité des délibérations. Monsieur le Maire, pourriez-vous demander à vos rapporteurs de faire un résumé ? Cela serait tout aussi pertinent et tout aussi intéressant qu'une lecture à toute vitesse. »

Jacques BESSEAU précise :

« Il est évident que toutes les règles seront respectées et que nous demanderons les autorisations nécessaires en cas de déclassement. D'autre part, la dernière fois que j'ai lu une délibération, vous m'avez reproché de ne pas l'avoir lue entièrement. »

Thierry DE LA CROIX ajoute :

« J'ai sous les yeux le règlement de l'Avap concernant les bâtiments d'intérêt patrimoniaux. Celui-ci stipule que : « La démolition totale est interdite, sauf en cas de déserrance avérée entraînant une dégradation et un arrêté de péril. En revanche, et après avis de la commission locale de l'Avap et de l'architecte des bâtiments de France, la démolition pourra être autorisée, afin de permettre la réalisation d'un équipement public. » Cela signifie qu'il faut tout changer, car s'il s'agit de bâtiments publics, il ne s'agit pas de logements. Si vous voulez changer les règlements, il faut alors mener une réflexion en amont pour que le projet se réalise. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

41 voix POUR

4 voix CONTRE : Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Anita Charrieau

34 ACQUISITION DU CHEMIN DES ROSSIGNOLS - LIEUDIT LA REVEILLERE

Rapporteur : Monsieur Jean Michel Barreau

Le Conseil municipal est appelé à approuver l'acquisition, à titre gratuit, du chemin des Rossignols, lieudit La Reveillère, auprès de l'indivision SIMONNEAU/ ALLAIN/ SAGNE/NGO, parcelle cadastrée YW 189 pour une surface totale de 459 m², afin de réaliser l'assainissement collectif.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ne prend pas part au vote : Monsieur Sébastien Allain

35 RETROCESSION ET INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DES EQUIPEMENTS ET ESPACES COMMUNS DES LOTISSEMENTS « LES COTEAUX DE LA RIALLEE », « LE COTEAU » ET DE L'OPERATION « LES VILLAS DES LOGES »

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

La Ville de La Roche-sur-Yon a délivré des autorisations d'urbanisme pour trois opérations (deux lotissements et un permis de construire) prévoyant, via une convention, le transfert des équipements et espaces communs dans le domaine public communal.

Les travaux étant terminés, il convient de transférer les équipements et espaces communs dans le domaine public.

Le Conseil municipal est appelé à approuver le transfert dans le domaine public les équipements et

espaces communs des lotissements Les Coteaux de la Riallée et Le Coteau, et de l'opération Les Villas des Loges.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

36 AGENDA 21 - PROMOTION DES DÉPLACEMENTS DOUX - DISPOSITIF D'AIDE À L'ACQUISITION DE VELOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE, DE VELOS FAMILIAUX OU VELOS CARGOS ET DE VELOS ADAPTES AUX PERSONNES EN SITUATION DE DEFICIENCES
--

Rapporteur : Madame Laurence Gillaizeau

Depuis 5 années, la Ville attribue une subvention aux acheteurs de vélos à assistance électrique. Ce dispositif a bénéficié à 428 personnes (au 30 septembre 2016) dont 2 pour des vélos adaptés. Il est proposé de prolonger cette aide en 2017.

Les subventions porteront sur des vélos à assistance électrique pour les Yonnais, des vélos familiaux et cargos (dossier élargi aux entreprises individuelles), et des vélos adaptés (dossier élargi aux structures associatives dont l'objet est l'accueil ou la résidence de personnes en situation de déficiences).

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

37 FIXATION DES FRAIS D'EXECUTION D'OFFICE DE DEPOSE DE LA PUBLICITE SAUVAGE

Rapporteur : Monsieur Patrick Durand

Le terme « d'affichage sauvage » ne figure pas dans le code de l'Environnement alors même que cette forme d'expression a incontestablement des effets très dommageables et dégradants sur l'environnement et le cadre de vie.

L'affichage sauvage peut s'analyser comme de la publicité ou de la pré-enseigne apposée de manière anonyme sur des supports la plupart du temps interdits.

Or, le code de l'Environnement :

- prescrit précisément pour toute publicité (ou pré-enseigne), l'obligation de bénéficier d'une autorisation écrite du propriétaire ;
- impose la mention de celui qui l'a apposé ou fait apposer ;
- interdit la publicité sur des supports et lieux réglementaires.

Le non respect de ces dispositions est sanctionné par le code de l'Environnement qui permet à une collectivité d'intervenir à l'encontre de l'affichage sauvage.

Il est proposé au Conseil de fixer les frais d'exécution d'office pour la dépose de l'affichage sauvage.

Thierry DE LA CROIX :

« Cette délibération porte sur la fixation des frais d'exécution d'office de dépose de la publicité sauvage. J'ai donc regardé à quoi correspondait le terme de publicité. Il s'agit de « l'ensemble des actions mises en place par une entreprise pour vendre ses produits. » Or, la délibération parle aussi des partis politiques. Cependant, comme un parti politique ne vend rien et qu'il ne s'agit pas de publicité au sens propre du terme, nous ne voterons pas cette délibération. La délibération parle en effet de publicité sauvage et non d'affichage sauvage.

Le terme de publicité signifie quelque chose. Toutefois, comme cette délibération porte sur la publicité, je précise que ni les partis politiques ni les organisations syndicales ne font de la publicité. Ces termes ne peuvent donc pas être intégrés dans votre délibération. »

Monsieur le Maire répond :

« Le premier paragraphe stipule tout de même que : « Le terme d'affichage sauvage ne figure pas dans le code de l'environnement, alors même que cette forme d'expression a incontestablement des effets très dommageables et dégradants sur l'environnement et le cadre de vie. L'affichage sauvage peut s'analyser comme de la publicité ou de la pré-enseigne apposée de manière anonyme sur des supports la plupart du temps interdits. » Cette phrase est donc très claire et elle précise très exactement le cadre dans lequel s'exprime cette délibération. »

Guy BATIOU intervient :

« Comme je l'ai dit en commission, je suis très gêné par cette délibération, car je ne compte même plus le nombre d'affiches que j'ai pu poser. D'un côté, nous ne pouvons pas supporter que n'importe quoi se fasse n'importe où et, de l'autre, je reconnais avoir procédé à ce genre d'affichage. Par ailleurs, cette délibération concerne uniquement les supports pour lesquels la ville dispose d'une autorité, ce qui signifie que les compteurs ou certains murs ne sont pas impactés. »

QUESTION ADOPTÉE PAR :

35 voix POUR

10 voix CONTRE : Monsieur Pierre Régnauld, Monsieur Guy Batiot, Monsieur Thierry De La Croix, Madame Françoise Besson, Madame Martine Chantecaille, Madame Caroline Founini, Monsieur Joël Soulard, Madame Sylvie Chartier, Madame Audrey Harel, Madame Anita Charrieau

38 RAPPORT ANNUEL DES ACTIONS REALISEES EN 2016 DANS LE DOMAINE DE L'ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

Rapporteur : Madame Patricia Lejeune

Patricia LEJEUNE fait l'intervention suivante :

Ce rapport annuel a été présenté lors de la réunion de la commission communale du 25 novembre 2016. Il est aujourd'hui présenté au Conseil municipal, avant d'être transmis à Monsieur le Préfet, puis à Monsieur le Président du Département de la Vendée.

Considérant l'importance de ce rapport, d'une quarantaine de pages, je vous propose de balayer les thématiques abordées en 2016.

L'année 2016 a vu la mutualisation des réunions des commissions communales d'accessibilité et des commissions intercommunales d'accessibilité, dans un souci de sensibilisation et de meilleure concertation. Elles se sont réunies à quatre reprises à La Roche-sur-Yon, à Venansault, au Tablier et à Saint-Florent-des-Bois. Cette mutualisation a permis une hausse importante de la participation. Une vingtaine de personnes ont assisté aux réunions, au lieu des sept à huit personnes habituellement. Cette mutualisation est donc une belle réussite.

S'agissant du rapport proprement dit, le programme d'aménagement de la voirie et des espaces naturels atteint un taux de réalisation de 87.52 %, avec un budget de 268 600 euros. Le point le plus important de l'année 2016 était la première réalisation de la tranche concernant l'agenda d'accessibilité programmée, pour nos établissements recevant du public (ERP), pour un montant de 564 020 euros, dont 53 000 euros sur un budget du CTM.

Vingt-deux établissements ont ainsi été programmés sur l'année 2016. Pour autant, nous avons décidé d'en privilégier vingt-six, en accord avec les services de l'Etat et de la DTTM. Je tiens d'ailleurs à remercier l'excellent travail réalisé par nos services, qui a permis de faire avancer ce programme d'accessibilité pour l'ensemble de nos citoyens.

Sur le plan sportif, la ville a reçu le tournoi international handi-tennis, comme les années précédentes, avec la première participation de la délégation chinoise. Le choix de réaliser en priorité les travaux d'accessibilité sur ce site durant cette année 2016, a d'ailleurs facilité l'obtention du label club handisport. En outre, 2016 a également connu deux belles surprises, avec la création d'une section handi-basket et d'une section de hockey-luge. La ligue des Pays de la Loire, présente lors du dernier

match de hockey-luge, s'est même félicitée des réalisations d'accessibilité des vestiaires mis à disposition des joueurs. Enfin, nous attendons les retours de l'analyse en cours en matière de sport pour 2017. Celle-ci sera présentée aux prochaines CCA et CIA, avant d'être ensuite présentée à la presse.

En matière d'éducation, nous avons continué les actions de sensibilisation, avec l'organisation d'une journée de sport à la Généraudière, organisée par l'ULIS. Concrètement, les enfants en situation de handicap ont expliqué eux-mêmes les activités sportives à leurs camarades valides. La Ville a aussi organisé un déjeuner dans le noir, avec l'ULIS pour enfants malvoyants, à l'école Flora Tristan. Cette réunion a permis de faire découvrir l'univers du noir aux enfants, et la façon de se comporter dans cet environnement. Nous reprogrammerons d'ailleurs un autre déjeuner de ce type en 2017.

A ces actions s'ajoute une première en Vendée, avec la création d'une Unité d'enseignement en maternelle pour les enfants autistes (UEMA). Cette section, prévue pour sept enfants, a permis l'accueil de cinq jeunes dès la rentrée 2016. Ces derniers sont ravis, tout comme les familles. Nous espérons d'ailleurs atteindre le nombre de sept enfants dans les tous prochains mois. Pour l'heure, nous privilégions la qualité et non pas la quantité avec cette classe, en accord avec les services de l'ARS, de l'Education nationale et les enseignants.

En ce qui concerne la culture, nous poursuivons bien entendu notre partenariat avec le Grand'R, pour la représentation de spectacles adaptés en langue des signes et en audiodescription. D'autre part, nous avons eu la joie d'ouvrir une classe de piano à destination des jeunes enfants autistes, pour un apprentissage de la musique. De plus, nous envisageons déjà de réaliser une grande enquête sur la culture en 2017.

En termes de communication, nous avons bénéficié d'articles dans différents magazines, tels que *La Roche plus* ou encore *l'Adap* au niveau du Ministère, ainsi que dans différents autres journaux nationaux, sans compter que la vidéo en langue des signes rencontre toujours le même succès auprès des malentendants. Notons également la participation au 30^{ème} anniversaire du Téléthon. Cet événement a représenté un véritable moment de convivialité et d'échanges intergénérationnels, puisque les petits enfants ont pu pédaler en même temps que leurs parents ou leurs grands-parents. Un petit garçon est même venu pédaler pour sa camarade de classe en fauteuil roulant, ce qui a provoqué énormément d'émotion. Bien entendu, nous poursuivrons aussi ce type d'action en 2017.

En définitive, cette année 2016 fut très riche dans le domaine de l'accessibilité des personnes handicapées. Je rappelle également la volonté indéfectible de notre municipalité, qui respecte pleinement ses engagements en matière de handicap. Cette détermination permet ainsi d'envisager une politique audacieuse, afin que chacun puisse trouver sa place à La Roche-sur-Yon et sur l'Agglomération. »

Monsieur le Maire :

« Merci pour cette présentation, qui prouve bien que le social fait véritablement partie intégrante de notre action. Je tiens d'ailleurs à féliciter Madame Lejeune pour ses travaux, elle n'hésite pas à rencontrer l'ensemble des associations pour améliorer ce qui existe déjà, et créer ce qui n'existe pas encore, et ce quel que soit le handicap. Je remercie également les agents qui œuvrent à ses côtés. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

39 CONVENTIONS PLURIANNUELLES ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION DE COORDINATION YONNAISE DES ASSOCIATIONS DE QUARTIER (ACYAQ) ET LES ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DES MAISONS DE QUARTIER - AVENANT N° 2

Rapporteur : Monsieur Bernard Quenault

Les associations gestionnaires des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) des maisons de quartier ont, en 2016, souhaité transférer à l'ACYAQ la gestion des ALSH de la Ville de La Roche-sur-Yon pour l'année 2017.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modifications des conventions pluriannuelles Ville/ACYAQ et Ville/Associations de quartier en y adossant :

- un avenant n° 2 portant sur la modification des articles des conventions pluriannuelles Ville/ACYAQ et Ville/Associations gestionnaires des maisons de quartier ;
- d'intégrer à la convention pluriannuelle Ville/ACYAQ l'annexe n° 3 portant sur le fonctionnement et le financement des ALSH.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

40 PROGRAMME SLIME - NOUVELLE CONVENTION DE VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE AVEC LE SYDEV

Rapporteur : Madame Geneviève Poirier-Coutansais

Par délibération du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a validé la signature d'une convention entre le SyDEV et la Ville, en vue de la valorisation financière des Certificats d'Economie d'Energie (CEE) obtenus dans le cadre du SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie). Il est proposé au Conseil municipal une nouvelle convention reprenant la forme imposée par le Pôle national en charge de la valorisation des CEE.

Guy BATIOT interroge :

« Cette convention est effectivement indispensable. Cependant, cette somme sera-t-elle de nouveau réinvestie, car nous savons que le nombre de personnes en situation de précarité ne cesse d'augmenter ? »

Geneviève POIRIER-COUTANSAIS répond :

« C'est en effet notre objectif. Nous devrions d'ailleurs obtenir davantage pour l'année prochaine, compte tenu de la hausse du coût des CEE. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

41 NOEL EN FETE - CONVENTIONS DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE LA ROCHE-SUR-YON ET DIVERSES SOCIETES

Rapporteur : Madame Marie-Leszczynska Mornet

La Ville de La Roche-sur-Yon offre pour sa troisième édition de « Noël en fête », un mois de décembre féérique. Fort de son succès en 2015, cet événement anime la ville et son territoire et crée une dynamique économique et festive pendant les fêtes de Noël. Cette année, du 10 au 22 décembre, des spectacles uniques ainsi que des animations seront proposés. Un marché gourmand sera également installé tout au long de ces 13 jours de fête place Napoléon.

Différentes sociétés ont répondu favorablement à la demande de partenariat de la Ville.

Il est proposé au Conseil municipal de conclure une convention de partenariat qui précise les rôles et engagements réciproques des parties dans le cadre de l'organisation de cet événement.

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

42 CREATION D'UN TARIF A LA SEANCE POUR LES CONFERENCES D'HISTOIRE DE L'ART

Rapporteur : Monsieur Jacques Besseau

Afin de répondre à la demande et de capter un nouveau public, il est proposé de créer, en plus des inscriptions annuelles, un tarif à la séance (8 €) pour les conférences d'Histoire de l'art organisées par l'Ecole d'art.

Martine CHANTECAILLE :

« Nous voterons cette délibération, qui propose un tarif à la carte pour les conférences d'histoire de l'art, ce qui va dans le sens d'une plus grande accessibilité. Toutefois, comme je l'ai indiqué en commission, il semblerait intéressant de différencier le tarif en proposant un tarif réduit pour les demandeurs d'emploi et les jeunes. »

Jacques BESSEAU :

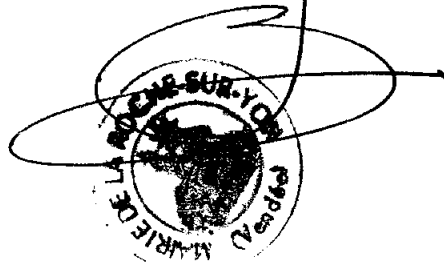
« Il s'agit pour l'instant d'un essai, puisqu'il s'agit d'une création dans un nouveau bâtiment, avec un nouveau dispositif. Nous aurons donc une vision plus globale au terme de cet essai, entre les tarifications du Mardi du conservatoire et ceux de l'histoire de l'art. Nous verrons ensuite de quelle manière nous pourrions harmoniser ces tarifs. J'en profite également pour remercier la directrice du CYEL, d'avoir autant d'idées et de créativité. »

QUESTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal au titre de l'article L 2122.22 du code général des collectivités locales. (Annexe n° 1)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 40.

Le Maire
Luc BOUARD



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DECEMBRE 2016

**DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE DANS LE CADRE
DE L'ARTICLE L 2122.22
DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

DOMAINE LOCATION – VILLE : BAILLEUR

<i>Locataire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
FACE – Fondation agir contre l'exclusion	Convention de mise à disposition de locaux à usage associatif – Espace Prévert, 70 rue Chanzy	16/09/2016
Etablissement public foncier de la Vendée	Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition du gymnase de l'IUFM, 156 boulevard Louis Blanc	31/10/2016

DOMAINE LOCATION – VILLE : PRENEUR

<i>Propriétaire</i>	<i>Objet</i>	<i>Date</i>
SCI CLAIRE	Bail de droit commun pour des locaux sis impasse Jeanne Dieulafoy, ZAC Bell, à usage de bureaux et d'entrepôts par l'association LES RESTOS DU COEUR	19/09/2016

DROIT DE PRÉEMPTION

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 2016-1012 – Acquisition par voie de préemption des parcelles cadastrées section YI n° 29, 31 et 32 appartenant au Groupement foncier agricole de Vendée, lieudit Beautour	18/10/2016

DIVERS

<i>Objet</i>	<i>Date</i>
Arrêté n° 2016-0908 – Désaffectation d'une emprise foncière non bâtie, section AZ 700p, rue Serpentine	19/09/2016
Arrêté n° 2016-0909 – Désaffectation d'une emprise foncière à prélever sur le domaine public, route de Château Fromage	19/09/2016
Vente du mobilier du chalet des Genévriers à Mme Stéphanie GIRARDEY	14/11/2016
Contrats de prêt d'instrument du Conservatoire de La Roche-sur-Yon aux élèves, année scolaire 2016-2017, suivant liste récapitulative ci-jointe	26/08/2016
Convention de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016-2017 avec Mme Delphine GUILLOU	02/09/2016
Convention de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016-2017 avec Mme Gwendoline OUMHIJANE	08/09/2016
Avenant n° 082-1 à la convention de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016-2017 avec M. Richard HUVET, association « PEP 85 »	12/10/2016
Convention de prestation pour la mise en place des activités péri-éducatives pour l'année scolaire 2016-2017 avec M. Richard HUVET, association « PEP 85 »	27/10/2016

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2016
L 2122-22 C.G.C.T.

Date de dépôt du recours	Thème	Types de contentieux
19/10/2016	Marchés Publics	Sté MRC Construction c/Ville de La Roche-sur-Yon. Requête en référé précontractuel (Pont Boileau).
14/11/2016	Responsabilité	Sté GRIP INK c/Ville de La Roche-sur-Yon. Assignation devant le T.G.I. de La Roche-sur-Yon.
24/11/2016	Personnel	M. MARTY c/Ville de La Roche-sur-Yon. R.E.P. devant le T.A. de Nantes. Demande d'annulation de l'arrêté de placement en maladie ordinaire.

INFORMATION SUR LES MARCHES D'UN MONTANT INFÉRIEUR AU SEUIL DÉFINI

PAR DÉLIBÉRATION DU 11 AVRIL 2014 :

< 500 000 € HT pour les fournitures et services

< 1 000 000 € HT pour les travaux

L 2122.22 - 4° du C.G.C.T

Ville

**Du 7 septembre au 4 novembre 2016
Conseil Municipal du 13 décembre 2016**

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
V16-072	JURA MORVAN DECORATION 34000 MONTPELLIER	Achat sapins de Noël – année 2016 Marché notifié : 16/09/2016	19 575 € HT
V16-073	TSM Travaux Spéciaux Mournès 44118 LA CHEVROLIERE	Travaux de réfection de l'étanchéité extérieure du dôme du réservoir de Moulin Rouge Marché notifié : 28/09/2016	116 648 € HT
V16-074	GYMNOVA 13355 MARSEILLE	Fourniture d'un praticable de gymnastique artistique Marché notifié : 22/09/2016	29 497,96 € HT
V16-075	CHARIER TP – ASA TP 44344 BOUGUENNAIS	Marché subséquent – Rue des Flandres Dunkerque et Impasse des Ardennes – Requalification de voirie Marché notifié : 14/09/2016	219 795 € HT
V16-076	EIFFAGE 85210 SAINTE-HERMINE	Marché subséquent – Impasse de la Brasserie, Rues Michelet, Monthulet et Boulevard du Maréchal Leclerc – Requalification de voirie Marché notifié : 14/09/2016	271 556,75 € HT
V16-077	COLAS 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – Rue Kepler et Rue de la Gîte Pilorge – cheminement doux Marché notifié : 21/09/2016	168 047,20 € HT
V16-078	SAS TROUILLARD / POINT P 85170 LE POIRE-SUR-VIE	Fourniture de béton non structuré et chape ciment Marché notifié : 19/10/2016	Mini : 6 000 € HT / an Maxi : 28 000 € HT / an
V16-079	SOLARGIL 35410 CHATEAUGIRON	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°11 : matériel pédagogique céramique école d'art Marché notifié : 12/10/2016	Mini : sans Maxi : 18 000 € HT
V16-080	BUISINE 92700 COLOMBES	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°12 : matériel pédagogique sérigraphie école d'art Marché notifié : 12/10/2016	Mini : sans Maxi : 15 000 € HT

V16-081	BOESNER 33300 BORDEAUX	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°13 : matériel pédagogique gravure école d'art Marché notifié : 11/10/2016	Mini : sans Maxi : 23 000 € HT
V16-082	Marcel GUILLET 85190 VENANSAULT	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°14 : fabrication mobilier Marché notifié : 11/10/2016	Mini : sans Maxi : 60 000 € HT
V16-083	GESTE SCENIQUE 79260 LA CRECHE	Procédure concurrentielle avec négociation sans publicité – Premiers équipements CYEL Lot n°4 : fourniture et intégration d'équipement de plateau Marché notifié : 11/10/2016	Mini : sans Maxi : 70 000 € HT
V16-088	VALLEE ARCHITECTURE 85340 OLONNE-SUR-MER	Maîtrise d'œuvre pour la construction d'un dojo et de locaux dédiés aux acteurs sportifs et associatifs Marché notifié : 29/09/2016	148 800 € HT
V16-089	SARL MICHEL JOYAU 85600 MONTAIGU	Maîtrise d'œuvre pour la création du groupe scolaire Jean Roy et André Malraux Marché notifié : 03/10/2016	201 000 € HT
V16-090	PCV COLLECTIVITES 79410 ECHIRE	Marché subséquent n°12 – enveloppe espaces verts – jeu 5-12 ans élémentaire Pyramides Marché notifié : 05/10/2016	21 169 € HT
V16-091	JLG SOFT 31000 TOULOUSE	Acquisition et mise en place d'une solution de gestion des événements Marché notifié : 29/09/2016	11 490 € HT
V16-092	FOL VENDEE 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – organisation des classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques et privée Accord-cadre n°V16-034 – Lot n°1 : neige Lot n°1 : écoles Saint André et Victor Hugo Marché notifié : 13/10/2016	32 174,82 € TTC + 595,83 € TTC / enfant supplémentaire
V16-093	FOL VENDEE 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – organisation des classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques et privée Accord-cadre n°V16-034 – Lot n°1 : neige Lot n°2 : groupe scolaire Flora Tristan Marché notifié : 13/10/2016	26 344,74 € TTC + 638,24 € TTC / enfant supplémentaire
V16-094	FOL VENDEE 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – organisation des classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques et privée Accord-cadre n°V16-035 – Lot n°2 : mer Marché notifié : 13/10/2016	15 177,75 € TTC + 309,75 € TTC / enfant supplémentaire
V16-095	FOL VENDEE 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché subséquent – organisation des classes découvertes pour les écoles élémentaires publiques et privée Accord-cadre n°V16-037 – Lot n°4 : volcanisme Marché notifié : 13/10/2016	15 836,90 € TTC + 312,14 € TTC / enfant supplémentaire

Ville

Du 5 novembre 2016 au 2 décembre 2016
Conseil Municipal du 13 décembre 2016

N° du Marché	ENTREPRISE	OBJET	MONTANT HT
V16-096	RYTHMES ET SONS 67400 ILLKIRCH GRAFFENSTADEN	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°10 : matériel pédagogique conservatoire Marché notifié : 02/11/2016	Mini : sans Maxi : 25 000 € HT
V16-097	ECOCYCLERIE YONNAISE 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Insertion et qualification professionnelle ayant pour support d'activité la création de mobiliers pour l'aménagement d'un local destiné à une activité de recyclerie Marché notifié : 27/10/2016	30 000 € Exonération TVA
V16-119	ERIC LOIZEAU 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Marché négocié sans publicité ni mise en concurrence préalable – Premiers équipements CYEL Lot n°3 : fourniture et intégration équipements éclairage muséographique et d'exposition Marché notifié : 08/11/2016	Mini : sans Maxi : 37 000 € HT
V16-120	BERGER LOCATION 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Location – maintenance de véhicules frigorifiques pour le centre municipal de restauration Marché notifié : 22/11/2016	90 048 € HT
V16-121	BOUYGUES 85000 LA ROCHE-SUR-YON	Pose et dépose des illuminations de fin d'année Marché notifié : 27/10/2016	55 749,04 € HT
G16-008	WESTGRAPHY 44350 GUERANDE	Impression et livraison d'affiches grands formats Marché notifié : 25/04/2016	Ville Mini : 15 000 € HT / an Maxi : 60 000 € HT / an Agglo Mini : 1 000 € HT / an Maxi : 8 000 € HT / an
G16-013	PROPHY VEGETAL 85004 LA ROCHE-SUR-YON	Traitement curatif du frelon asiatique sur le domaine privé du territoire de La Roche-sur-Yon Agglomération et sur domaine public Ville	Ville Mini : 5 000 € HT / an Maxi : 12 000 € HT / an Agglo Mini : 25 000 € HT / an Maxi : 45 000 € HT / an

Avenants

N° de marché	Titulaire du marché	Intitulé du marché	Montant marché € HT	N° Avenant	Date notification avenant	Montant Avenant	% sur montant de base du marché	Détail avenant (préciser motifs de l'avenant)
V16-075	CHARIER TP / ASA TP	MS Rue des Flandres Dunkerque et Impasse des Ardennes Requalification de voirie	219 754,00 €	1		16 710,78 €	7,60 %	Zone d'intervention prolongée Rue Maubeuge
V11-088	CAFES ALBERT	Mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes et froides et de distributeurs de friandises et de boissons froides Lot n°1 :	sans	2	15/11/2016	Sans	Sans	Prolongation jusqu'au 24/04/2017
V11-089	CAFES ALBERT	Mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes et froides et de distributeurs de friandises et de boissons froides Lot n°2 :	Sans	3	15/11/2016	Sans	Sans	Prolongation jusqu'au 24/04/2017
V11-090	CAFES MERLING	Mise à disposition de distributeurs de boissons chaudes et froides et de distributeurs de friandises et de boissons froides Lot n°3 :	sans	3	08/11/2016	sans	sans	Prolongation jusqu'au 24/04/2017
V15-095	GROUPE PAPYRUS France	Fourniture de papiers pour services administratifs Lot 1 : papier d'imprimerie	Maxi : 15 000 € HT pour période de 6 mois Renouvelable 2 fois	2	17/11/2016	6 000 €	13,33 %	Prolongation période contractuelle pour 6 mois soit jusqu'au 30 juin 2017 Motif : périmètre d'achat et besoins en cours de consolidation pour future consultation
V16-077	COLAS	MS Rue Kepler et Rue de la Gîte Pilorge – cheminement doux Tranche ferme et tranche conditionnelle	168 047,20 €	1	30/11/2016	9 499,58 €	5,65 %	Remblais supplémentaires Dalle pododactyles remplacées Agrandissement de la reprise de l'engazonnement